



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLENIER

DU

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

- M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Président
- M. Amilcar BERNARDINO, Vice-présidente du CA
- M. Frédéric DEHAN, Directeur général des services

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

- Mme CACHET-VIVIER Christine
- Mme BOIVIN Jeanne-Marie *jusqu'à 12 heures 00*
- M. DELBÉ Jean
- M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

- Mme DE SUREMAIN Marie-Albane
- M. PELLET Éric
- M. THAUVRON Arnaud
- M. THÉVENET Laurent

Collège dit « des BIATSS » :

- Mme COSTES Sylvie
- Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle *jusqu'à 12 heures 00*
- M. VALLÉE Benoît *jusqu'à 12 heures 00*

Collège dit « des Usagers » :

- Mme CLEMENCEAU Juline
- M. LOPEZ Patrick
- Mme NGUYEN Caroline
- M. VINCENT Lhéo

Collège dit « des Personnalités extérieures » :

- Mme SIMON-DECK Sylvie
- M. ZOUGBEDE Jean

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

- M. BAZIN a donné pouvoir à Mme CACHET-VIVIER
- Mme BEAULNES-SERENI a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ
- Mme CASCONÉ a donné pouvoir à Mme FAURE
- Mme DESPRES a donné pouvoir à M. THAUVRON
- M. GRIMBERT a donné pouvoir à M. THAUVRON
- M. KERMEN a donné pouvoir à M. DELBÉ
- Mme LANGLOIS a donné pouvoir à M. THEVENET
- M. LIGNEUL a donné pouvoir à Mme CACHET-VIVIER
- Mme MATTEI a donné pouvoir à Mme NGUYEN
- M. MEKONTSO DESSAP a donné pouvoir à M. DELBÉ
- Mme NOWAK a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ
- Mme RUBENS a donné pouvoir à M. THEVENET
- M. TROUMI a donné pouvoir à M. VINCENT

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AUDIER Céline
M. AUVERLOT Daniel
Mme BAJARD Cécile
M. BOSDEVEIX Robin
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
Mme DACOSTA Hélène
Mme DEBORDE Véronique
M. DEMERET Simon
M. DUGUET Emmanuel
M. FRETIGNE Cédric
M. GILBERT Simon
M. GIRAL Julien
Mme HARIR Ourda
Mme HMAMOU Fadoua
M. HUMAIN-LAMOUR Anne-Lise
M. LÉONEL Éric
M. LOWENSTEIN Fantin
M. MOITON GILLES
M. MOSCOVICI Jacques
M. NAMANE Lamine
Mme SAGOU Aïcha
M. TORSET Christophe
M. WOLKENSTEIN Pierre
M. ZIDI Mustapha

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président.....	5
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021	7
2. VIE INSTITUTIONNELLE	8
2.1 Approbation de la scission entre l'Unité de Formation et de Recherches de Sciences économiques de Gestion et l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et de la création de cette dernière comme composante de l'UPEC, à commencer du 1 ^{er} septembre 2022.....	8
2.2 Approbation de la révision des statuts de l'UPEC de l'UFR de Sciences économiques et de gestion.....	24
3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES.....	25
3.1 Approbation du budget initial pour l'année 2022.....	25
3.2 Présentation du Programme annuel de Performance de l'Établissement 2022 (PAPET).....	54
3.3 Présentation de l'UE d'ouverture : « Réussir en licence, changer ou valider son projet de formation. »	61
4. FORMATION ET RECHERCHE	61
4.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires, et des diplômes interuniversitaires n° 1	61
4.2 Présentation CVEC : bilan 2020, bilan intermédiaire 2021, et approbation des orientations 2022	62
4.3 Campagne Master 2022 :	67
4.4 Avis sur les objectifs pluriannuels d'admission en 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle des études de Médecine 2023–2027 et sur les capacités d'accueil prévisionnelles en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de Médecine pour les années universitaires 2022–2023 et 2023–2024	73
5. CONTRATS ET CONVENTION	77
5.1 Information sur les contrats et les conventions approuvés par le Président au nom de l'Université.....	77
QUESTIONS DIVERSES.....	77

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. DUBOIS-RANDE – Le quorum est là. Pour notre dernier CA de l'année avec de bonnes nouvelles globales et de moins bonnes nouvelles. Les bonnes nouvelles sont que dans cette période difficile nous arrivons à faire fonctionner l'Université avec une grande pugnacité. Ensuite, nous avons sur le front du virus quelques nuages. Nous ne pouvons pas fermer les yeux à savoir que la vague Delta se télescope en fin d'année. Il y a une grosse tension dans les hôpitaux. Tous les plans blancs sont activés. Le contexte n'est plus le même, mais même si les annonces sont de 2 % de lits fermés, c'est faux nous sommes plutôt à 20 % de lits fermés dans les hôpitaux avec des gens de plus en plus démotivés.

Nous allons attaquer l'année avec Omicron qui arrive au galop avec plus de 300 000 cas par jour au Royaume-Uni. Il est a priori très contagieux, pas forcément hyper grave non plus, mais tout le monde n'a pas trois vaccins donc ça risque d'être de nouveau un problème. Nous avons communiqué cette semaine sur un plan B en début d'année. Si la vague arrive sur les périodes de fin d'année, nous serons dans des conditions très mauvaises pour débiter l'année en présentiel.

L'Université d'Aix-Marseille a déjà pris le parti de faire en distanciel les 15 premiers jours en précaution. Il n'y a pas de circulaire du ministère, nous en aurons peut-être une pendant les vacances. Mais nous risquons d'appuyer sur le bouton distanciel si la vague est très forte. Mais les prévisions annoncées ne sont pas rassurantes. Voilà sur le point d'information de cette fin d'année.

Sur les éléments généraux, Érasme va se mettre en place tranquillement. Nous allons positionner les choses en début d'année sur les approches de mise en place.

Ensuite, nous avons tous les décrets LPR qui sont tombés qui mobilisent déjà les services autour des impacts et l'organisation de ces LPR dans le quotidien. Ça va se mettre en place. Nous aurons l'occasion d'en parler en tout cas pour les aspects financiers en CA. Sur les autres points, je n'ai pas de point majeur, sinon que nous avons tous besoin de repos. Nous en avons tous plein la claquette, mais ça me paraît normal après tous ces mois éprouvants et le rythme de ce virus un peu lassant.

Pour le CPER, quelques nouvelles. J'ai écouté hier le 1^{er} ministre à la CPU qui pense que les annonces seront faites en janvier pour l'ESR. Il y avait une accroche avec les transports. Il semblerait que ce soit déverrouillé. Les annonces se feraient en janvier. Pour nous, sur le CPER, vous le connaissez dans les grandes lignes, il y avait un sujet sur Créteil, nous avons l'engagement de la ministre aujourd'hui sur ce bâtiment à Créteil qui est un bâtiment dans lequel nous irons sur une fédération des sciences humaines et sociales, nous en avons parlé. Nous devons aussi avec Romain voir pour le Centre Troussel comment il peut être réparti sur Aubervilliers. Il y a une nouvelle rectrice Madame Durand qui est une ancienne du Cabinet de Madame Pécresse, mais qui a un pedigree je dirais ESR. Nous la rencontrerons. Nous verrons les ministres en début d'année pour pouvoir repartir sur l'action à Aubervilliers. Nous partageons avec Romain la volonté de faire bouger les lignes.

Voilà pour les nouvelles qui sont de bonnes nouvelles de fin d'année. S'il n'y a pas de questions sur ces généralités, je vous propose de rentrer dans le vif du CA.

Un intervenant – Vous ne faites pas un mot sur Érasme ?

M. DUBOIS-RANDE – J'en ai parlé. Nous aurons l'occasion d'en reparler. On va installer Érasme, c'est un budget d'une vingtaine de millions. C'est un super succès. Si nous n'étions pas dans des conditions espacées, nous aurions fait un pot avec du champagne pour fêter la fin de l'année et Érasme en particulier sans compter que le succès amenant le succès, il y a d'autres choses qui se dessinent derrière. Nous

avançons dans 2022 avec beaucoup d'échéances. Je suis très content pour le collectif. C'est un projet d'établissement qui se construit autour d'un PIA4, ce n'est pas si fréquent. Que ce soit aussi un PIA4 qui correspond à cette vision de l'Université engagée, cela correspond bien à l'UPEC et que ce soit aussi forcément une transformation incluant l'ensemble des services au-delà des approches enseignement et recherche ainsi que les responsabilités sociales des universités. C'est une co-construction et c'est assez exemplaire dans le paysage français. J'ai même proposé une tribune dans le Monde, j'espère qu'elle passera, que nous calions les choses et que nous parlions de l'UPEC. C'est une très bonne nouvelle de fin d'année.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021

M. BERNARDINO – Nous passons au 1^{er} point avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021. Y avait-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Les procurations Fadoua ?

Mme HMAMOU – Pour les procurations,

Monsieur Mekontso Dessap a donné procuration à Monsieur Delbé,

Monsieur Grimbert a donné procuration à Monsieur Thauvron,

Madame Langlois a donné procuration à Monsieur Thévenet,

Madame Rubens a donné procuration à Monsieur Thévenet,

Monsieur Ligneul a donné procuration à Madame Cachet-Vivier,

Madame Cascone a donné procuration à Madame Faure,

Madame Despres a donné procuration à Monsieur Thauvron,

Monsieur Troumi a donné procuration à Monsieur Vincent,

Madame Mattéi a donné procuration à Madame Nguyen,

Monsieur Kermen a donné procuration à Monsieur Delbé,

Madame Beaulnes–Sereni a donné procuration à Monsieur Dubois–Randé,

Monsieur Bazin a donné procuration à Madame Cachet–Vivier,

Madame Nowak a donné procuration à Monsieur Dubois–Randé.

M. BERNARDINO – Qui vote contre ? Procurations contre ? Abstention ? Procurations abstentions ? Merci. Vote à l’unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021 est approuvé à l’unanimité.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Approbation de la scission entre l’Unité de Formation et de Recherches de Sciences économiques de Gestion et l’Institut d’Administration des Entreprises (IAE) et de la création de cette dernière comme composante de l’UPEC, à commencer du 1^{er} septembre 2022.

M. BERNARDINO – Il y aura bien deux votes séparés : l’approbation de la scission entre l’Unité de Formation et de Recherches de Sciences économiques de Gestion et l’Institut d’Administration des Entreprises (IAE) et de la création de cette dernière comme composante de l’UPEC et un deuxième point qui sera la révision des statuts. Il y aura deux votes, mais une seule présentation qui sera faite. Un petit point et nous laisserons les porteurs venir présenter les diaporamas. C’est un projet qui est dans les tuyaux depuis longtemps et qui avait été échangé dans les différents périmètres et avec une volonté politique de faire avancer le dossier. Nous sommes partis sur un projet qui importe deux sous-projets : la création d’une composante IAE et la modification d’une composante qui existait.

Mme AUDIER – Bonjour à tous, Céline Audier, DGS adjointe mission transverse, nous allons vous faire cette présentation concernant l’évolution institutionnelle de la Faculté de sciences éco et de gestion à trois voix. Pour ma part, je vais vous présenter

le projet de manière très synthétique et je vais vous faire un point sur la méthodologie que nous avons suivie, et les étapes qui ont été les nôtres depuis la rentrée de septembre. Messieurs Emmanuel Duguet pour la Faculté de Sciences éco et de gestion et Christophe Torset pour l'IAE vous présenteront les projets des deux nouvelles composantes qui seront créées. On finira par les arbitrages qui ont été pris dans ce dossier, et nous laisserons la parole à Amilcar Bernardino et à Jean-Luc Dubois-Randé pour vous commenter cet arbitrage.

Le projet est de faire évoluer cette composante Faculté de Sciences économiques et de Gestion en créant d'une part un IAE au sens de l'article L713-9 du Code de l'éducation et de refondre l'UFR de Sciences économiques et de Gestion que nous appellerons 2.0 pour faciliter notre présentation ce matin. La date d'effet de cette évolution est au 1^{er} septembre 2022. Les conséquences sont la création de deux nouvelles structures dans notre établissement, avec deux nouveaux statuts qui peuvent encore évoluer au cours de l'année 2022 et une nouvelle dynamique pour les deux structures, car les deux départements actuels de la Faculté de Sciences économiques et de Gestion ont travaillé à l'évolution de leur département en structure et à donner un nouvel élan à leur structure respective.

Nous allons passer tout de suite aux présentations de ces évolutions sur les deux départements. Je propose à Monsieur Duguet de présenter la Faculté de Sciences économiques et de Gestion 2.0.

M. DUGUET – La nouvelle faculté reprend les caractéristiques de l'actuelle hors IAE. Nous aurons et conservons le parcours aménagé en Licence économie gestion. Nous aurons aussi les filières et enfin les Masters d'économie. Nous détachons l'IAE de l'ensemble de la structure pour lui permettre d'être autonome. Nous avons fait le choix de garder la gestion donc éco et gestion plutôt que de ne faire que de l'économie et de redynamiser la licence en autorisant des parcours dès la première

année, mais où on peut changer. L'élève peut tester un parcours et si cela ne lui plaît pas, il peut évoluer sur un autre parcours l'année d'après. Chaque année il peut affiner son orientation.

Il fallait des moyens supplémentaires pour cela et nous les avons obtenus.

Nous allons développer aussi l'apprentissage en MAE. Ce sera l'évolution principale, mais pour le reste nous sommes dans la continuité. Nous avons les moyens qu'il faut donc ça devrait bien se passer. Pas de souci de notre côté, nous pouvons le détacher aux conditions qui ont été négociées cette fois-ci. Je vous remercie.

Je vais commenter rapidement l'organigramme. Il n'y a que deux points vraiment importants. Ce sera une direction resserrée avec un Directeur des études qui s'occupe plus des problèmes internes avec la FSEG et un Directeur plus général qui gèrera les relations avec les conseils centraux et aussi les relations internationales avec un adjoint aussi. Dans ce cas-là, nous aurons une structure dynamique et resserrée. La deuxième chose est que nous allons regrouper les fonctions financières et RH, pour tenir compte du fait que la nouvelle structure sera plus petite. Nous nous sommes renseignés au niveau du personnel, ils ont aussi des compétences RH, donc il n'y a pas de souci particulier là-dessus.

Mme AUDIER – Je propose que nous passions à la présentation de l'IAE avec Christophe Torset. Il va vous expliquer le projet de création.

M. TORSET – Je voulais vous donner quelques éléments de contexte sur ce projet qui a été en partie commencé par l'IAE depuis de nombreuses années. L'IAE est l'Institut d'administration des entreprises. Ce sont des écoles universitaires de management qui ont été créées dans les années 50 sur le modèle de ce qui existait aux États-Unis afin de proposer une offre de formation publique en management au sein des Universités. C'est aussi un réseau puissant. L'IAE au sein de l'UPEC existe en tant qu'élément rattaché à l'IAE France depuis 2007, mais en réalité la structure existe

depuis plus longtemps puisqu'il existait préalablement ce qu'on appelait l'École supérieure des affaires. L'histoire de la formation en management à l'UPEC est ancienne, c'est une histoire qui a placé l'UPEC au cœur des formations en Île-de-France depuis de nombreuses années et ça se traduit aujourd'hui en chiffres que vous pouvez voir : environ 1 500 étudiants par an, des formations sélectives, un taux de sélection de 10 %, 5 parcours de licence et 21 parcours de master. L'essentiel de notre offre de formation est sur les diplômes nationaux de licence et de master. Nous avons aujourd'hui trois diplômes d'université qui existe seulement au sein de notre université. Une des formations qui sont dispensées en apprentissage [*inaudible 19 : 06*], on a 50 % d'étudiants qui sont apprentis et on est même à près de 110 % en master. L'offre de formation va de la L1 au Master 2 au travers des différentes spécialités qui sont présentées ici sur ce document.

Ce qui nous amène aujourd'hui à envisager une évolution de la structure actuelle est le constat de l'évolution de notre environnement à la fois institutionnel et concurrentiel importante. La formation management a la particularité d'être dans un univers qui est à la fois marchand et non marchand et on a des mouvements qui nous inquiètent dans les deux sens. Dans l'univers que nous pouvons considérer comme non marchand, c'est l'univers des formations en management public, nous avons un regroupement d'établissements, et en Île-de-France c'est un sujet qui est très important avec nos voisins dans le Sud parisien qui aujourd'hui se constituent et qui nécessitent que nous ayons davantage d'agilité pour faire vivre l'histoire de l'IAE. Dans l'univers marchand, notamment des écoles de commerce et de management, nous observons une déterritorialisation de l'Europe, ce qui signifie que les écoles de commerce de Lyon, du Havre, de Montpellier ouvrent des campus à Paris notamment pour agir chez les étudiants de premier cycle avec la création de bachelors parce que nous savons qu'elles sont dans des situations économiques difficiles et qu'elles ont besoin de se déployer.

L'Île-de-France offre la proximité avec les grands centres économiques, donc la possibilité d'avoir davantage d'apprentissages et donc c'est naturellement un territoire investi, l'IAE Gustave Eiffel, l'IAE de l'UPEC dont nous allons demander le changement de nom pour être plus cohérent avec le nom de l'Université est une institution ancienne, et risque aujourd'hui une situation de déconnexion avec son environnement si nous n'avons pas les marges de manœuvre nécessaires à la gouvernance de notre institution notamment en lien avec le réseau IAE France. Au sein du réseau IAE France, il y a 36 IAE France, et 33 qui sont des IAE composantes d'universités donc nous ne sommes que 3 aujourd'hui à être des IAE départements au sein des universités et nous sommes de loin le plus gros de ces IAE. Les deux autres sont La Rochelle et Orléans ce sont de petites écoles. Il y a une pression assez forte d'IAE France pour mettre en conformité l'ensemble des établissements au sein du réseau dans cette logique. Notre stratégie est simple. Nous n'avons pas aujourd'hui les moyens d'un développement très expansif, nous avons déjà une offre de formation qui est complète. Nous sommes plutôt sur une logique de développement raisonné de nos formations, c'est-à-dire le renforcement de notre présence sur la formation. Cela peut passer par des évolutions ponctuelles. Nous avons transformé il y a deux ans un Master chef de projet en Master chef de projet digital. Il peut y avoir des évolutions de formation. Nous avons un projet de bascule d'une formation FC en formation *[inaudible 21 : 58]*, mais globalement le périmètre reste le même. Nous avons un besoin fort de renforcer notre visibilité dans notre environnement et aussi d'assumer ce qui fait une des forces de l'IAE historiquement qui est le questionnement sur les liens entre management et société, la responsabilité sociale des entreprises, c'est une différenciation que nous avons insuffisamment travaillée ces derniers temps.

Les impacts de la transformation de l'IAE sont assez limités puisque nous ne changeons pas de périmètre pédagogique. Nous ne changeons pas de périmètre en

termes de personnel. Au niveau des avantages, des possibilités de mobilité horizontale et verticale plus importantes, avec la structuration plus importante des équipes administratives et un lien fort renforcé entre les activités scientifiques du laboratoire IRG et les filières de formation.

Rapidement, je vais commenter un organigramme prévisionnel qui a été un des éléments de discussion. Nous serions amenés à reconfigurer les services administratifs de manière à avoir des services plus clairement dédiés à chacune des activités nécessaires pour nos formations et avec un responsable administratif qui aujourd'hui nous fait défaut. Voilà les principaux éléments que je voulais vous présenter.

Mme AUDIER – Je vous propose d'avancer sur la présentation et de vous faire un point sur le calendrier que nous avons suivi pour gérer ce dossier au mieux. L'objectif était de constituer le dossier qui va partir au ministère pour obtenir l'accord du ministère sur la création d'un IAE au sens de l'article L713 9 de l'Éducation. Nous l'avons remis pour mémoire, et vous le savez puisque vous l'avez déjà vu au gré du dossier de l'IEP, le ministère demande un certain nombre de documents faisant état de ce que sera la nouvelle composante IAE.

Nous nous sommes fixés comme objectif de travailler thématique par thématique de façon à pouvoir produire les livrables. Ça a été un projet qui a lié la concertation. Nous avons fait différents groupes de travail entre la Direction de l'université et la Faculté de Sciences économiques et de Gestion, sa Direction a mis aussi les deux départements et les deux Directeurs de département. Ça a été un processus de décision au sein des instances élues. Nous passons ce matin devant vous, mais vous verrez nous avons suivi le processus de toutes les instances de notre établissement.

La réunion de lancement s'est tenue en septembre 2021, elle a réuni la gouvernance politique et administrative de l'Université, la Direction de la FSEG, les deux

départements, Économie et IAE et la Direction des affaires juridiques et générales bien sûr qui nous a accompagnés tout au long de ce projet.

À ce sujet, je me permets une parenthèse pour vous dire qu'Emmanuel Polonowski, Directeur actuel de la Faculté de Sciences économiques et de Gestion vous prie d'excuser son absence. Des soucis médico-familiaux le retiennent chez lui. Il voulait vous assurer du fait qu'il était désolé de ne pas être parmi nous. Lors de cette première réunion de lancement de septembre, nous avons construit ensemble le calendrier qui allait être le nôtre jusqu'à la fin de cette année civile. Nous avons travaillé sur le qui fait quoi quant aux documents à produire, et nous avons mis en place notre méthodologie de travail. Puis, nous avons formé des groupes de travail thématiques en octobre et au mois de novembre avec plusieurs éléments au mois de novembre. Le calendrier était certes serré, mais tous les acteurs du projet se sont vraiment mobilisés pour tenir nos échéances et tenir la livraison des documents nécessaires à la constitution de ce dossier. Un premier groupe de travail a porté sur la formation et la recherche et notamment savoir quels diplômes des deux côtés, quel laboratoire de recherche, comment transférer les éléments. Un deuxième groupe de travail a porté sur le transfert des postes et il a commencé à être évoqué le transfert des agents et un troisième groupe de travail a porté sur l'équilibre financier et le transfert des ressources.

Vous dire que la gouvernance de l'université s'est déplacée sur le site du Mail des Mèches à la rencontre des agents de la FSEG pour un amphithéâtre de présentation du projet le 9 novembre. Il a été proposé lors de cet amphithéâtre de recevoir les agents qui souhaitent évoquer leur situation au regard du projet. On le verra plus tard. Le calendrier des instances quel est-il ? La Direction de la FSEG a choisi de lancer une consultation auprès de ces personnels, une consultation électronique. Cette consultation a été ouverte à tous les agents de la Faculté de Sciences économiques et de Gestion jusqu'au 2 décembre midi. Vous avez sur le PowerPoint les résultats de

cette consultation et dans la foulée, le Conseil de gestion de la FSEG s'est réuni le 2 décembre après-midi pour mettre au vote deux délibérations. La première portait sur l'approbation de la scission de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion dans sa forme actuelle et la création de l'IAE comme composante UPEC et une deuxième délibération approuvait la révision des statuts de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion. Vous voyez le résultat des votes : 13 oui, 4 non, 6 abstentions.

Nous avons ensuite présenté le projet au CT le 10 décembre pour avis. Nous avons eu 3 votes pour, 6 contre et 1 abstention.

Le projet est passé en Commission des statuts le 7 décembre dernier. Le CAC s'est prononcé sur le projet hier et aujourd'hui nous sommes devant vous. La suite du calendrier est l'envoi du dossier au ministère dès cet après-midi. Le dossier est constitué et nous attendons la fin de l'échéance de ce matin pour l'envoyer. Le ministère il saisira le CNESER. Nous pensons être susceptibles d'avoir un avis du CNESER lors de sa séance du 18 janvier ce qui nous amènerait à la prise d'un arrêté du ministère à l'horizon de février. Mais nous n'avons pas la main sur les dates en question.

L'étape suivante est ce qui va s'ouvrir en janvier, c'est-à-dire l'existence administrative de deux structures nouvelles. La date d'effet de notre projet est le 1^{er} septembre 2022, pour autant il va encore se passer des choses lors du premier semestre 2022. La première concernant l'économie va être l'éventuelle refonte de la composition de son Conseil et concernant l'IAE, nous allons entrer dans une phase d'adoption des statuts par l'Institut et d'approbation des statuts par vous-mêmes. Petit à petit nous aurons la mise en place des organes définitifs avec l'élection d'un Conseil, d'un président du Conseil, l'adoption du budget, l'élection d'un Directeur par le Conseil et l'approbation du budget de l'Institut par vous-mêmes. Ce calendrier confortable, autant la première était un peu dense autant nous avons calé le fait de

travailler sur les statuts pour qu'ils puissent être adoptés en avril et les élections se profileraient à l'horizon d'octobre 2022 après la rentrée universitaire.

Deux points de zoom pour vous donner des éléments d'information plus précis sur ce qui a constitué le transfert des postes. Les principes et la méthodologie : l'idée était de respecter l'organisation actuelle, aussi bien concernant la formation et notamment les services de scolarité que la recherche et donc que l'organisation et le travail des laboratoires concernés : ERUDITE et IRG.

Nous nous sommes penchés de manière très attentive sur les missions spécifiques qui actuellement existent au sein de la Direction de la Faculté de Sciences économiques et de Gestion et notamment ce qui concerne le réseau partenarial, le processus qualité.

L'idée ensuite et le principe que nous avons en tête étaient de doter chaque nouvelle structure des missions supports nécessaires au bon fonctionnement depuis les missions existantes. Nos deux collègues vous l'ont expliqué, la création des deux nouvelles structures nécessitait d'avoir des moyens, donc l'idée a été de regarder les moyens dont on disposait et de faire état des moyens nécessaires pour cette évolution. La gouvernance de l'UPEC a tenu à suivre la proposition des deux départements, c'est-à-dire que tout s'est fait en concertation et en partant des propositions des deux départements et de la Direction de la FSEG pour pouvoir construire ce projet. Nous sommes arrivés au gré des groupes de travail que je vous ai décrit à des consensus et au-delà de ce qui avait été demandé, des arbitrages ont été pris par la gouvernance de manière à vraiment doter de moyens supplémentaires. Ils ont été donnés au gré de la campagne d'emplois puisque ces derniers mois nous travaillions sur la campagne d'emploi 2022 et c'est ce qui nous a permis aussi d'allouer de nouveaux moyens aux deux futures structures.

Vous rassurer sur le transfert des agents. C'est un sujet qui peut être anxiogène. C'est pourquoi un amphithéâtre d'informations a été proposé à tous les collègues de la FSEG, auquel assistait Alice Pilette, DGSA RH de l'Université et lors duquel a été proposé aux agents de venir à la DRH et d'être reçus pour pouvoir évoquer leur situation individuelle.

L'idée là encore était de dire que l'expertise de chacun est indispensable au projet. L'idée n'était pas de dire : on transfère des postes et les agents trouvent d'autres postes ailleurs. L'idée est de dire que les deux départements actuels ont des compétences, ont des agents qui connaissent leur métier et qu'ils sont indispensables à la bonne évolution de chaque structure. Un deuxième principe a été de dire qu'il n'y aurait pas de double affectation imposée parce que ce serait trop inconfortable pour les agents et que les éventuelles volontés d'évolution seraient accompagnées. Au final quelles sont les conséquences des transferts sur les agents ? Il n'y en a pas. C'est vrai aussi bien pour les titulaires que pour les contractuels. Il n'y a aucune remise en cause des contrats des collègues. Il n'y en a pas non plus pour les titulaires. Il n'y aura pas de conséquence sur le statut, sur la carrière, sur la rémunération, sur l'indemnitaire, sur la localisation. Ce sont des messages que nous avons vraiment fait passer aux collègues concernés. Nous aurons simplement pour les contractuels des avenants aux contrats pour changer la structure d'affectation, mais vraiment pas de conséquence en tant que telle.

Les rendez-vous avec la DRH continuent. Alice Pilette a déjà rencontré tous les agents qui en ont fait la demande. Elle a reçu les collègues qui font partie de la Direction actuelle de la FSEG et qui se partageaient entre les deux départements, et dont le transfert est « moins naturel » que les collègues qui sont déjà affectés de par leur mission à un département ou à un autre département. Les entretiens continuent en janvier et l'idée est de se donner du temps jusqu'au 1^{er} septembre pour pouvoir faire en sorte que chaque agent retrouve un poste correspondant à son cœur de métier,

que si les évolutions sont voulues par les agents – Emmanuel Duguet évoquait le fait que certains collègues qui ont plutôt une casquette financière actuellement souhaitent évoluer et se former à la partie RH –, ils seront accompagnés et en formation et en tutorat. Nous ouvrons la porte aux mobilités éventuelles. Un agent qui ne souhaiterait pas faire partie de la nouvelle aventure IAE ou FSEG 2.0 pourra toujours exercer une mobilité au sein de l’UPEC même si ce n’est pas le principe de base de notre projet. Vous savez que le temps RH est un temps long et nous allons avoir ce temps long jusqu’à l’été pour accompagner au mieux les collègues.

Je vous propose maintenant de voir ce qu’il en est sur le transfert des postes BIATSS d’abord puis enseignants au gré des arbitrages qui ont été rendus. Nous avons travaillé depuis les organigrammes prévisionnels cibles des deux départements qui vous ont été présentés par Christophe Torset et Emmanuel Duguet. Vous le voyez par rapport à l’existant, nous avons des transferts qui paraissent naturels notamment le service de scolarité de l’IAE. Bien sûr tous les postes vont être transférés au niveau du nouvel IAE, idem pour le département actuel d’Économie et sur la nouvelle composante FSEG.

Le travail a porté principalement sur les postes qui sont actuellement affectés à la Direction de la composante, et qui se partagent entre les deux départements. Vous le voyez sur la composante FSEG 2.0, nous avons 7 transferts dits Direction, et 1 création d’un B qui sera autofinancé sur 2022 ou 2023. Mais sinon nous sommes exclusivement sur des financements UPEC pour le département d’économie.

Pour l’IAE, nous allons avoir 5 transferts depuis l’actuelle Direction de la FSEG et nous allons avoir en création campagne d’emploi, 1 IGE, 2 ASI qui sont des assistants-ingénieurs de niveau A et 2 B sur ressources propres en 2022. Au total, nous avons une composante FSEG qui disposera de 20 postes BIATSS et une composante IAE qui disposera de 27 postes de BIATSS.

Pour ce qui est des enseignants, nous avons des transferts de postes qui sont dits naturels, et nous avons écouté les demandes et les besoins des deux structures, ce qui fait que sur le plus demandé, la future FSEG se voit octroyer 2 postes de PRAIL en anglais et en écogestion et un LCF en gestion qui sera un support de contractuel à la rentrée 2022 et qui sera ensuite intégré à la campagne d'emploi 2023, mais sur financement de l'établissement.

Pour la composante IAE, vous voyez le descriptif des postes et nous aurons en plus un LCF qui sera financé par l'IAE. Nous retrouvons tous les postes qui existent actuellement dans la composante du PR au PASS en passant par les ATER et les CMERER.

Dernier zoom sur les transferts budgétaires octroyés. Là encore, consensus grâce au groupe de travail fait entre la Direction, l'UPEC et les deux collègues des départements. Ce qui a été acté : trois points principaux de manière très synthétique. La note qui vous a été envoyée est plus synthétique et je laisserai Amilcar répondre à vos interrogations. Les trois grands principes sont :

- le soclage dans le modèle de la dotation d'établissement calculé et versé en interne au département d'économie dans le modèle FSEG pour la nouvelle FSEG 2.0
- la suppression dans le modèle de la dotation établissement versée en interne au département IAE dans le modèle FSEG afin de financer les nouveaux postes qui sont créés
- la LAS santé sera coportée par les deux composantes, c'est une volonté des deux directeurs de département et les 4 maîtres de conférences qui y sont rattachés feront l'équivalent de 4 x 192 heures dans la LAS santé ou la licence santé. Les deux porteurs cofinanceront les coûts restants de la LAS santé, et la répartition sera définie clairement dans une convention qui sera passée entre FSEG 2.0, l'IAE et la Faculté de santé. L'ensemble de ces arbitrages permet et c'était une volonté partagée de ne

conserver aucun flux financier entre la future FSEG 2.0 et l'IAE. Voilà pour ce que nous voulions vous présenter quant au projet. Je vais laisser ma place à Amilcar pour la réponse aux questions.

M. BERNARDINO – Nous passons aux questions.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour cette présentation détaillée et pour les documents. Je regrette qu'ils aient été mis sur le SharePoint un peu tard, je les découvre ce matin. J'ai une question dans le document de 27 pages qui est dans le SharePoint. Vous récapitulez page 17 les supports de postes, je me suis un peu perdue. « Le changement du statut de l'IAE s'accompagne du transfert de 5 supports de postes de la Direction de la FSEG vers la composante IAE », c'est très clair et vous ajoutez « et de l'affectation à l'IAE de trois supports de postes vacants ». Est-ce que vous pouvez nous préciser d'où viennent ces supports de postes vacants ?

M. BERNARDINO – Il y avait des postes qui avaient été autorisés en 2021-2022, mais pour lesquels actuellement il n'y a personne sur ces supports.

Mme DE SUREMAIN – C'étaient des supports qui venaient d'où ?

M. BERNARDINO – De ressources propres. C'étaient des autorisations qui avaient été faites en campagne d'emploi en 2021 et en campagne d'emploi 2022.

Mme DE SUREMAIN – Donc ce qui est présenté comme 3 supports de poste vacant ne sont pas des postes de titulaires ?

M. BERNARDINO – Non.

Mme DE SUREMAIN – C'est du « ressources propres » ?

Mme AUDIER – Exactement.

Mme DE SUREMAIN – Je vous remercie de cette précision, car quand on le lit on a l'impression qu'il y a 3 supports de titulaires vacants qui n'étaient pas pourvus et qui

sont transférés, peut-être dire 3 postes vacants sur ressources propres ont été pourvus. Ça éviterait des ambiguïtés. Je vous remercie.

Deuxième question, pour les emplois qui vont être affectés à la FSEG, j'ai noté 2 PRAG et un maître de conférences, est-ce qu'il s'agit de postes de titulaires ou est-ce qu'il s'agit de postes de contractuels ?

M. BERNARDINO – Titulaires.

Mme DE SUREMAIN – Sur quels supports ?

M. BERNARDINO – Nous avons demandé à la DGESIP qui nous a montré un plafond d'emploi si nécessaire.

Mme DE SUREMAIN – C'est une nouvelle très importante. Nous partirions sur des supports de titulaires, c'est ce que vous aviez demandé dans le cadre de la DGESIP.

M. BERNARDINO – Sans financement, mais avec les supports.

Mme DE SUREMAIN – Oui, ça permet de faire des titulaires.

M. BERNARDINO – C'est pour les 3 de la FSEG et un demandé par l'IAE.

Mme DE SUREMAIN – Il y aurait aussi un support ?

M. BERNARDINO – Oui.

Mme DE SUREMAIN – Il faut s'en réjouir, simplement sur le financement des 3 pour la FSEG, vous indiquez que l'IAE renonce à sa dotation UPEC, est-ce que c'est ce financement-là qui sert à financer les 3 supports FSEG ?

M. BERNARDINO – C'est sur ce financement-là qu'était *[inaudible 44 : 52]* l'établissement qui permet de stocker la masse salariale.

Mme DE SUREMAIN – C’est une dotation établissement donc on est sur quelque chose de récurrent normalement. Simplement sur le document de 27 pages, la contribution de l’IAE à FSEG apparaît en 2022, mais disparaît en 2023.

M. BERNARDINO – C’est pour cela que l’équilibre financier est garanti pour l’IAE. Ils perdent une recette, mais ils perdent une dépense.

Mme DE SUREMAIN – Mais ça ne supprime pas le financement des trois postes de la FSEG.

M. BERNARDINO – Non.

M. PELLET – Je vous prie de m’excuser pour mon retard. J’ai raté la présentation, mais j’ai lu le dossier. Je voulais savoir, mais je pense qu’on va me répondre qu’il n’est pas encore temps, la transformation de l’Institut en composante aura-t-elle un effet sur les frais d’inscription des étudiants ?

M. BERNARDINO – La question nous a déjà été posée. Absolument aucune. Soit c’est de l’apprentissage donc c’était déjà clair aujourd’hui, soit c’est de la formation initiale au cycle licence et master qui ont des frais nationaux. C’est 170 euros pour la licence et 140 euros pour les masters.

M. PELLET – Le fait de tenir un Institut à part entière n’autorise pas une augmentation des frais d’inscription en dehors des règles de l’apprentissage, bien sûr.

M. BERNARDINO – Non. Ce n’est le cas pour aucune des composantes. Peut-être que l’ambiguïté vient de l’IEP. Mais les frais sur l’IEP étaient liés à un DU qui était un Diplôme d’État qui était demandé. C’est sur ce DU-là qu’il y avait des frais d’inscription.

M. PELLET – Les IAE du réseau IAE France ont exactement les mêmes conditions d’inscription que les autres composantes des universités ?

M. TORSET – Dans l’immense majorité des cas, ce sont des diplômés nationaux donc ils sont cadrés entre 170 et 243 euros. Il existe des IAE qui ont développé des DU qui peuvent avoir des droits différenciés. Ce n’est pas notre objectif actuellement. Ce n’est pas notre ADN.

M. PELLET – J’en profite pour dire en tant qu’élu du SNESUP que le SNESUP s’était inquiété de l’inégalité de cette séparation. Il semble qu’entretemps la négociation qui s’est faite avec les économistes ait pu compenser et aboutir à un divorce à l’amiable. Nous nous en réjouissons. Cela dit, je continue et je ne suis pas le seul à m’interroger sur l’intérêt de l’IAE même si j’ai lu l’argumentaire sur ce que permettra l’autonomie de l’IAE. Mais quand on lit l’argumentaire, on s’étonne que l’IAE ait déjà une réputation aussi prestigieuse après avoir été enfermée pendant trente ans dans une composante oppressante.

L’IAE a une excellente réputation, tout le monde connaît ce prestige. Effectivement l’enfermement dans la composante n’a pas empêché cet envol et personnellement je me demande quel est l’intérêt au fond d’éclater une structure.

J’aurais une dernière remarque en guise de pointe en direction du cher Arnaud. L’IAE a été un haut lieu de partisans du principe de fusion, on y forme en management des universités, et souvent les gens qui sont formés en management des universités sont de chauds partisans des synergies des économies d’échelle et des fusions. Là, je constate que la fusion c’est pour les autres, la scission c’est pour soi-même.

M. BERNARDINO – D’autres questions ? Nous remercions les deux porteurs de projet. Nous avons eu de porteurs de projet qui ont fait un gros travail avec la structure administrative pour faire en sorte que nous puissions arbitrer et les échanges que nous avons eus ont été plus que productifs. Nous remercions la belle dynamique qu’il y a eu avec les deux porteurs de projet.

M. DUBOIS-RANDE – Je salue le travail de Céline ça a été une orchestration modèle.
Merci.

2.2 Approbation de la révision des statuts de l'UPEC de l'UFR de Sciences économiques et de gestion

M. BERNARDINO – Je vous rappelle qu'il y a deux votes séparés. Le premier vote est effectivement l'approbation de la scission, et la création de la nouvelle composante, et on aura le vote du changement des statuts, car nous avons modifié les statuts dans lesquels nous avons enlevé ce qui relevait du département IAE dans les statuts de la FSEG, et de l'IRG puisqu'il y avait deux laboratoires ERUDITE et l'IRG et dans le cadre de la scission, l'ERUDITE reste rattaché à la FSEG qui est le département d'Économie alors que l'IRG sera attaché à l'IAE.

M. VALLÉE – Dans votre présentation, vous avez dit qu'il n'y aurait pas de modification des périmètres, notamment indemnitaire pour les personnels BIATSS. Je redis ce que j'ai dit en CT, s'il y a des évolutions des périmètres des fonctions des agents, il y aura modification de l'organigramme et pour certains il y aura modification de leur fiche de poste et de l'indemnitaire et de leur niveau de cotation.

M. BERNARDINO – Nous sommes parfaitement d'accord. Les procurations n'ont pas changé. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? 3 abstentions. Procuration abstention ? Merci pour ce vote, nous vous en remercions.

La scission entre l'Unité de Formation et de Recherches de Sciences économiques de Gestion et l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et de la création de cette dernière comme composante de l'UPEC, à commencer du 1er septembre 2022 est approuvée.

Deuxième vote sur l'approbation des statuts modifiés de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? 3 abstentions. Procuration abstention ? Nous vous remercions pour ce vote.

La révision des statuts de l'UPEC de l'UFR de Sciences économiques et de gestion est approuvée.

3. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1 Approbation du budget initial pour l'année 2022

M. NAMANE – Bonjour à toutes et tous, pour la présentation de ce BI 2022, je ferai d'abord un chapitre politique, ensuite je laisserai la parole à Hélène Dacosta. Je remercie les collègues à la fois à la DAF, à l'Agence comptable et aux différents relais financiers des composantes pour leur travail qui a été effectué afin de mettre à votre disposition ce BI 2022 de l'Université. Nous le répétons chaque année et cela correspond à la réalité, cette année encore, pour le BI 2022, nous avons un BI qui traduit la dynamique de notre université puisqu'il est en augmentation. Les équilibres soulignent le volontarisme de l'université avec des choix forts qui ont soulevé beaucoup de questions sur le point précédent, c'est-à-dire dans le champ de la republication des différents emplois vacants et comme vous l'avez constaté la création de postes supplémentaires. Pour ceux qui faisaient l'objet de la discussion tout à l'heure, c'étaient des emplois autofinancés. Cette année à l'occasion de notre campagne d'emploi et du BI 2022, nous avons la création de postes de BIATSS qui sont indépendants de sources de financements fléchés comme nous avons l'habitude de la faire grâce au financement du Plan IUT, réforme des études de santé, etc.

Systematiquement nous avons des financements qui étaient accolés à ces différents projets et plans qui ont donné lieu à la création de postes. Nous avons des postes qui sont créés indépendamment de financements fléchés.

Nous restons aussi dans cette dynamique en matière de plan d'investissement, investissement immobilier puisque plusieurs travaux ont été lancés à la fois dans le cadre de projets du CPER antérieur, dans le cadre aussi du plan de relance. Vous n'êtes pas sans savoir que notamment pour les environ 10 millions d'euros qui ont été

octroyés à l'UPEC, nous avons l'obligation de lancer ces projets l'année 2021 au risque de perdre les bénéficiaires. C'est ce qui a été réalisé et nous nous en réjouissons.

La variation des dépenses de fonctionnement repose essentiellement sur l'augmentation des dépenses liées aux contrats de recherche comme le détaillera Hélène Dacosta, ce qui témoigne là aussi du dynamisme de l'UPEC et la participation, et la visibilité à la fois au plan national et international. Nous continuons notre soutien à la recherche, avec l'investissement recherche de 1 million d'euros et la mise en place cette année d'évaluer le programme qui permettra d'atteindre l'objectif mis en avant depuis plusieurs années avec le doublement des contrats doctoraux, ce qui est une grande réussite pour nous.

Les grands agrégats financiers de l'Université quels que soient leur nature, que ça soit la trésorerie, le niveau de fonds de roulement, la capacité d'autofinancement sur le budgétaire, etc., en accord avec les exigences de notre tutelle comme c'était le cas depuis plusieurs années montrent une trajectoire qui respecte ces différents critères, néanmoins, nous avons deux points que nous avons déjà soulevés. Le premier point est la mise en place d'indicateurs de pilotage de manière générale de l'établissement et particulièrement de masse salariale pour que nous puissions être informés assez rapidement au cours de l'évolution de cette masse salariale avec les différents indicateurs. L'autre aspect est lié au dynamisme en termes d'investissements immobiliers. Depuis plusieurs années, l'université sollicite des financements pour ces investissements immobiliers, financements insuffisants pour couvrir l'intégralité de nos investissements. Nous abondons donc en prélevant sur le fonds de roulement et nous constatons qu'une année sur l'autre ce fonds de roulement disponible est en baisse continue. À un moment ou un autre, il faudra penser à reconstituer ce besoin en fonds de roulement afin de maintenir ce dynamisme en termes d'investissement immobilier.

Pour finir, l'année 2022 sera la première année de mise en œuvre du programme Érasme dont a parlé le Président, associé à un financement de 21 millions sur 10 ans. En termes de mise en œuvre, il faudra mettre en place la gouvernance, déterminer le phasage des projets et mettre en œuvre les premiers éléments de ce programme avec les différentes parties prenantes. L'année 2022 sera aussi l'occasion du déploiement du CMQ, Campus Métier Qualification santé autonomie et bien vieillir, qui a été lauréat PIA3 et nous restons aussi avec des projets antérieurs comme *[inaudible 1 h 1 min 40 s]* qui est toujours mis en place.

Voici les différents éléments importants que je souhaitais mettre en avant. Je laisse la parole à Hélène Dacosta et nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme DACOSTA – Bonjour à toutes et tous. J'ai prévu pour ce budget initial 2022 de vous présenter dans un premier temps la synthèse de ce qui a été prévu en recettes et en dépenses avant de voir plus amplement les recettes et les principaux facteurs de variation par rapport au dernier budget, les dépenses ensuite, et enfin l'illustration des tableaux réglementaires que nous sommes tenus de mettre à disposition de l'administrateur, la liasse budgétaire.

Ce budget varie de manière significative en recettes : 11 millions d'euros de variation. Nous sommes sur 289 millions d'euros de prévision pour 2022. En dépenses, ce sont des dépenses décaissables, des crédits de paiement, +18 millions d'euros par rapport au budget précédent. C'est un budget qui varie principalement en dépenses en tout cas de manière plus importante en dépenses qu'en recettes pour un niveau de 301 millions d'euros pour 2022.

Sur cette slide, nous voyons l'évolution des recettes budgétaires au regard de celle des dépenses. Sur les précédentes réalisations entre 2018 et 2020, on voit qu'à part le ciseau 2019 les dépenses sont plutôt supérieures au niveau des recettes et l'écart

se creuse. Nous arrivons en 2022 avec un solde budgétaire que nous allons voir un peu plus loin, en déficit. C'est lié aussi au décalage que nous pouvons avoir entre la période durant laquelle nous allons encaisser les recettes et la période de décaissement notamment dans les grandes opérations. Nous sommes sur 22 % de recette en plus par rapport à 2018.

Cette évolution, quand nous faisons un zoom sur les recettes, montre une augmentation des recettes liées aux ressources propres, elles doublent par rapport à ce que nous avons en 2019 en réalisation. Elles passent de 40 millions d'euros à près de 80 millions d'euros. Les recettes issues de la subvention de charge pour service public augmentent de manière significative. Nous le voyons avec les différents dispositifs qui apparaissent dans la notification.

Cette subvention représente 72 % de nos ressources, 28 % pour les autres recettes propres que nous allons voir dans le détail. Le premier poste reste les subventions issues des contrats, principalement contrats de recherche. Nous allons avoir également les écoles universitaires de recherche, Live, FRAPP en santé et en lettres, le CMQ notamment. En second poste nous allons retrouver la formation par l'apprentissage, la formation continue et de manière plus significative que les années précédentes, les subventions d'investissement, toutes les recettes liées aux travaux.

Quand nous regardons dans le détail les postes de ressources propres avec leurs propres subventions, nous allons voir que cela augmente principalement sur :

- la formation par l'apprentissage, 1,5 million d'euros ;
- les droits d'inscription dont la prévision a été réajustée au regard des réalisations, +1 million d'euros par rapport au budget précédent, nous avons 7,3 millions d'euros,
- les subventions travaux, nous allons voir tout à l'heure les différents projets dont il est question, 1,3 million d'euros ;

- les autres projets qui se maintiennent et qui varient légèrement. C'est lié aussi au fait que les prévisions sont parfois plus prudentes en budget initial qu'en budget rectificatif.

Sur cette présentation par comptes budgétaires, nous allons retrouver la variation de la subvention pour charge du service public, et surtout les autres financements qui sont liés aux financements des projets, et des contrats de recherche.

Le détail de ce qui compose les autres financements :

- financements État : nous retrouvons principalement les opérations de travaux, le projet évidence, le financement recherche vaccin contre la COVID ;

- autres financements publics : nous retrouvons aussi des opérations de travaux, mais aussi des opérations de recherche et des contrats d'enseignement.

Les dépenses : quand nous regardons le poids relatif en crédit de paiement, le poids est parlant pour les charges de personnel, 70 % de l'ensemble de nos dépenses, 20 % pour le fonctionnement et 10 % pour les investissements. Ce sont les projets de travaux qui amènent à une augmentation de ce poids.

La répartition des dépenses par enveloppe : la masse salariale, premier poste, 212 millions d'euros pour le budget 2022, donc une augmentation d'1 %, 3 millions d'euros en valeur absolue. L'augmentation sur les dépenses se situe principalement sur le fonctionnement et surtout sur l'investissement lié aux projets notamment, presque 59 millions d'euros pour le fonctionnement et 30 millions d'euros pour l'investissement, donc 9 millions d'euros d'augmentation par rapport au dernier budget noté.

La masse salariale augmente principalement par rapport à l'extension en années pleines des différentes mesures que nous avons eu l'occasion de voir dans les budgets précédents. Pour le fonctionnement, ce sont les contrats de recherche et d'autres

dépenses au sein des composantes. Pour les investissements, ce sont les travaux, notamment ceux qui seront financés par le plan de relance et le CPER. L'évolution par destination, nous sommes tenus de le présenter, augmente principalement sur la recherche entre le dernier budget voté et le budget initial 2022 et sur la destination liée à l'immobilier.

La masse salariale : pour information les réalisations en 2020 s'élevaient à 194 millions d'euros. Pour la base de calcul, nous sommes partis du dernier budget voté, 209 millions d'euros auquel nous avons ajouté les différents facteurs de variation pour arriver à un total de 212 millions d'euros.

Quand nous la regardons par partie de dépenses, nous allons retrouver les personnels permanents pour 188 millions d'euros. La masse salariale liée aux contrats de recherche ou contrats d'enseignement qui est intégralement financée par les ressources propres s'élève à 7 millions d'euros. Nous allons retrouver le VRI, les EUR que j'évoquais tout à l'heure.

La troisième enveloppe qui compose la masse salariale est les heures complémentaires, poste principal, les vacances administratives et les œuvres sociales.

Un focus sur les investissements. Je vous laisserai en prendre connaissance, ce sont ceux que nous axons sur la liasse budgétaire. Nous avons un total des opérations à 90 millions d'euros dont 32 millions d'euros sont prévus ou ont été réalisés ou sont prévus en réalisation en 2021. Une tranche de 48 millions d'euros est prévue pour le budget 2022 avec un reste à réaliser de 10 millions d'euros.

Pour mémoire, les opérations qui ont fait l'objet de prévisions sur 2022 :

- la restructuration du bâtiment de médecine
- le BRB ;

- la rénovation de la dalle.

Pour mémoire de ce qui a été présenté lors du dernier budget, toutes les opérations financées par le plan de relance sur le montant de 9, 4 millions d'euros. Nous allons retrouver la rénovation de la caserne Damesme, la rénovation énergétique, les amphithéâtres, le campus centre, la BU.

Un zoom également sur le financement des opérations par le CPER. Et enfin le récapitulatif de toutes ces opérations pluriannuelles que nous avons dans la liasse budgétaire. Nous allons retrouver ces opérations de travaux que nous avons vues tout à l'heure dans le détail, 90 millions d'euros, les contrats de recherche 110 millions d'euros, les contrats de formation et enfin les projets qu'on intègre maintenant dans le programme pluriannuel d'investissement, les projets liés au système d'information. Nous avons un total de 195 millions d'euros d'opérations pluriannuelles, dont 37 millions d'euros d'autofinancement de ces opérations.

Nous avons vu tout à l'heure la masse salariale, nous allons voir le schéma d'emploi ventilé par plafond. Nous avons prévu 2 585 Équivalents temps plein travaillés auxquels s'ajoutent les emplois financés par les ressources propres, 292 ETPT. Nous avons une variation à l'occasion de ce budget de 106 ETPT principalement sur des emplois sous plafond ressources propres.

L'évolution du schéma d'emploi sur plusieurs années : nous voyons que le plafond des emplois rémunérés par la dotation par l'État a augmenté entre 2019 et 2022 de 71 ETPT, et nous avons + 186 ETPT sur le plafond des emplois financés par les ressources propres.

L'illustration des tableaux que nous retrouvons dans la liasse budgétaire : nous avons vu tout à l'heure que les recettes budgétaires s'élevaient à 282 millions d'euros, les dépenses à 301 millions d'euros, ce qui explique le solde budgétaire de -12 millions d'euros avec une variation de 4 % au lieu de 6 %. Ce solde budgétaire à -12 millions

d'euros va venir s'ajouter aux autres opérations qui impactent la trésorerie, mais qui sont des opérations qui relèvent de la comptabilité générale. Ils la font évoluer quand même. Nous avons une variation de trésorerie à -8 millions d'euros.

Le reste à payer : nous avons 40 millions d'euros auxquels viennent s'ajouter 27 millions d'euros au titre de l'exercice 2022, ce qui nous amène à un reste à payer final de 68 millions d'euros.

Le compte de résultat : si nous ne prenons pas en compte la reprogrammation d'un certain nombre de financements que nous avons reçus en 2021 et que nous ne serons pas en mesure de dépenser, le compte de résultat est à 0. C'est un résultat nul auquel nous sommes habitués. Quand nous prenons en compte la reprogrammation de ces subventions, notamment la subvention du ministère qui finance la recherche du vaccin contre le COVID, il y a un reliquat de 760 000 euros en prévoyance reporté sur 2022, les moyens nouveaux des laboratoires au titre de l'ANPR qui nous ont été notifiés en 2021 et que nous prévoyons de reprogrammer pour 2022, et les trois projets financés dans le cadre du dialogue et de la stratégie et gestion : booster l'esprit d'entreprendre, pilotage des relations partenariales et Innovalo. Tout ceci nous amène à une reprogrammation de 1,7 million d'euros. C'est ce qui constitue le déficit apparent du compte de résultat.

La CAF : nous partons du résultat, nous prenons en compte les charges et les produits calculés. Nous avons une CAF de près de 2 millions d'euros. Cette CAF vient s'ajouter aux recettes d'investissement qui viennent financer nos travaux et d'autres opérations. Cela nous amène à un total de ressources de 18 millions d'euros, qui va venir financer nos prévisions d'investissement et s'élève à 30 millions d'euros, ce qui nous amène à un prélèvement sur fonds de roulement prévisionnel de 12 millions d'euros. Le fonds de roulement initialement s'élevait à 27,6 millions d'euros. Avec ce

prélèvement de 12 millions d'euros, nous avons un fonds de roulement à 15 millions d'euros, près de 20 jours de fonctionnement.

La trésorerie : 57 millions d'euros initialement, nous avons vu tout à l'heure la variation trésorerie à -8 millions d'euros, ce qui nous amène à une trésorerie de 49 millions d'euros pour le budget 2022, près de 66 jours de fonctionnement.

Le récapitulatif des éléments soumis au vote ou présentés pour information et enfin l'ensemble des éléments que nous avons vu à l'instant. J'en ai terminé avec ma présentation. Je reste disponible si vous avez des questions.

M. BERNARDINO – Merci. Avez-vous des questions ?

Mme DE SUREMAIN – Merci pour cette présentation. J'aurais deux groupes de questions :

D'abord, les questions d'évolution d'emploi, car nous voyons se confirmer une tendance déjà signalée l'année dernière et qui semble s'amplifier. Tout à l'heure, nous avons une présentation à mon sens, exemplaire de la création d'une nouvelle composante qui s'assortit de création d'emplois avec le souci de créer des emplois statutaires dès que c'est possible quand les ressources sont récurrentes, or ce que vous nous montrez là est une évolution de l'emploi contractuel extrêmement importante. Je pars de vos tableaux de la liasse budgétaire, le tableau des emplois qui est soumis au vote. Si on regarde les enseignants, nous passons de 1 330 ETPT permanents en 2021 à 1 322 ETPT en 2022. L'emploi permanent et les ETPT statutaires diminuent. Ensuite, nous avons les enseignants ou enseignants-chercheurs non permanents CDD hors plafond d'État. Nous n'en avons pas en 2019-2020, nous en avons 20 en 2021, 30 en 2022. Alors qui sont ces enseignants-chercheurs contractuels hors plafond d'État ? Ce ne sont pas les chercheurs des contrats de recherche. Surtout au niveau des BIATSS, nous sommes passés de 51 BIATSS permanents en 19-20, à 73 en 2021, et 120 en 2022. Il me semble que

nous avons une tendance lourde à la création de beaucoup de contractuels, ce qui pose un problème, car je vous rappelle que cette équipe a été élue sur un mandat de réduction de la précarité et les contractuels en font partie.

Cette augmentation est forte et pose des questions inquiétantes. Nous avons vu tout à l'heure que nous pouvions faire du contractuel sur ressources propres, mais dès que les ressources sont stabilisées et garanties, on peut à ce moment-là envisager de relever le plafond d'État et de faire du statutaire. C'est ma première question.

M. BERNARDINO – Cela relève plus d'éléments RH que de finances. C'est un gros travail qui a été fait entre la RH et les finances pour mieux cartographier les emplois et c'est à ce titre de la cartographie que nous avons découvert que la rehausse est le constat aujourd'hui de ce qui nécessite une augmentation qui n'avait pas été faite jusqu'à maintenant. C'était lié au fait que le système RH et les finances n'avaient pas travaillé dessus donc cela n'a pas été une rehausse cette année, car ce n'est pas un souhait politique, c'est un constat de ce qui est aujourd'hui l'état.

Deuxième élément de réponse, nous ne pouvons, nous aussi, qu'être défavorables à la contractualisation et la précarisation, ce n'est pas le sujet, d'ailleurs au niveau des RH, le DGS et la DRH sont en train de travailler, ce sera le cadre du prochain CT de lancer une charte sur les contractuels et donc de vérifier qu'on puisse mettre un cadre en place sur tout ce qui est contractualisation. C'est le travail qui est fait. L'objectif est de limiter ce que tu disais d'avoir des gens en situation précaire. Ensuite, malheureusement nous avons aussi des postes comme les NCU Pulse, des contrats Erasme, je suis navré de dire que ce sont des financements qui aujourd'hui donnent lieu à des recrutements de contractuels dans un premier temps. Même si nous décidons d'aller vers de la Cédésation de ces contractuels pour enlever de la précarité, cela restera de toute façon des postes de type contractuels. Ce n'est pas une volonté de précarisation de l'Université, nous constatons aujourd'hui avec le

travail de la RH et des finances la cartographie et la photographie à l'instant T. Ce n'est pas politique.

Mme DE SUREMAIN – Je suis ravie d'entendre que ce n'est pas un souhait politique, mais il y a un point d'alerte vraiment important, car passer de 20 à 30 enseignants-chercheurs non permanents CDD hors plafond d'État est à prendre en considération. Pour les contrats de recherche, nous savons que ce sont des contrats de recherche, mais je pense qu'il n'y a pas que les contrats de recherche dans tous ces chiffres cités.

M. BERNARDINO – Sur les contractuels enseignants, je vais répondre sur ce point-là, c'est une volonté que tu avais soutenue à l'époque de déprécariser un certain nombre de vacataires, pour lesquels les statuts étaient problématiques, donc je te rappelle que quand nous avons des vacataires qui font aujourd'hui 200 heures dans l'Université, ça relève de plafonds qui sont assez élevés, donc nous avons demandé à ce que ces gens soient contractualisés, et mensualisés, car cela permettait aussi d'être plus clairs avec eux. Quand nous développons de l'apprentissage et que nous acceptons et autorisons des ouvertures de nouvelles formations en apprentissage. Cela veut dire que nous augmentons aussi le besoin en termes d'enseignements, et donc sur une capacité d'établissement qui reste la même sur des titulaires, soit nous recrutons des vacataires et moi ça me va en termes de finances, car c'est ce qui coûte le moins cher, soit, nous adoptons une politique plus volontariste et nous disons que parfois il y a des éléments qui consistent à contractualiser avec des gens comme pour les contractuels BIATSS qui vont vers la cédésation, pour justement stabiliser et permettre que ces gens aient un poste à l'Université qui ne soit pas précaire.

Mme DE SUREMAIN – Il faudrait que nous soyons d'accord que ne pas précariser c'est créer des emplois statutaires et demander de relever le plafond d'emploi dès que les ressources sont stabilisées. J'entends que sur ressources propres variables nous ne

pouvons pas créer le statutaire. Mais il y a une tendance à surveiller, nous en parlerons après sans doute.

Deuxième question, sur les dotations composantes. Qu'est-ce que sont ces deux nouvelles contributions qui apparaissent qui sont pour une part « contribution logistique » et pour l'autre part « contribution personnel » ?

Elles sont nouvelles par rapport aux années précédentes. Nous avons déjà bien sûr une contribution masse salariale que nous retrouvons tous les ans et que nous retrouvons ici effectivement, mais là dans le tableau page 6 de la répartition aux composantes, nous voyons que les composantes ont une dotation de fonctionnement dont je signale qu'elle n'a pas bougé depuis deux ans, ce qui veut dire que le modèle ne tourne pas, ce qui veut dire que vous avez gelé les dotations composantes depuis 2 ans. Dans le tableau page 6 nous voyons apparaître la contribution dépenses téléphoniques qui est identique depuis 4 ans à l'euro près. Ce ne sont pas des sommes importantes donc je n'insiste pas. Mais surtout nous voyons apparaître de nouvelles contributions : « contribution logistique » et « contribution personnel ». Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ces deux nouvelles contributions ?

M. NAMANE – Merci. Juste, ce ne sont pas de nouvelles contributions, c'est juste une méconnaissance du modèle de répartition de l'Université. Les contributions des composantes se décomposent en « contribution RH », ça a toujours été le cas depuis l'origine du modèle, « contribution logistique » et « contribution sur ressources propres ». Ces contributions apparaissent parce que nous avons annoncé que nous allions geler les dotations de fonctionnement des composantes ainsi que d'autres contributions comme téléphone, RH logistique et nous les avons fait apparaître par souci de transparence pour que les administrateurs soient éclairés et qu'ils sachent exactement quelles sont ces contributions qui ont été gelées.

L'idée qui sous-tend ce gel est de simplifier le travail des collègues et notamment les échanges d'informations entre DAF, DSI pour contribution téléphonique, DAF DRH pour la contribution RH, DAF patrimoine pour la contribution en logistique, pour au final constater des variations de 100 euros, 1 000 euros, 4 000 euros. Nous avons décidé pour simplifier le travail de tout le monde de geler ces contributions puisque leur delta constaté était vraiment faible. Il n'y a pas eu de nouvelle dotation, ce sont uniquement des dotations qui étaient dès le départ dans le modèle.

Mme DE SUREMAIN – Je suis désolée, mais dans les tableaux tu as dans la partie gauche les dotations et dans la partie droite les contributions. Je parle du tableau page 5. Dans les répartitions des années précédentes c'était le cas, mais là elles sont mélangées dans la partie gauche première colonne « dotations contributions » c'est-à-dire que vous avez retiré de la dotation de fonctionnement gelée depuis deux ans des contributions RH et logistique, merci de me dire que je ne connais pas le modèle, mais nous l'avons présenté et fait voter en octobre 2019. Je pense qu'il y a des modifications qui sont faites qui ne sont pas discutées, pas présentées, ce qui fait que la dotation qui apparaît dans les composantes en partie gauche est modifiée par ces contributions RH et logistique qui mériteraient quand même des précisions et des éclaircissements.

Alors que dans l'année précédente 2020, nous avons dans le tableau de répartition cette dotation historique et les contributions que nous retrouvons à droite. D'ailleurs je remarque qu'il y a une autre contribution qui a disparu, c'est la contribution sur l'amortissement pédagogique. Effectivement, c'est quelque chose d'intéressant. Il y a des variations dans ces dotations contributions des composantes qui ne sont pas éclairées et qui mériteraient vraiment des commentaires.

M. BERNARDINO – Je suis surpris par ces questions parce que tous ces changements ont été actés au PR 2021 et nous avons largement expliqué ce changement

d'articulation et ça a été expliqué aux composantes et au Conseil d'administration. Nous avons mis des slides, avant, après, pour montrer qu'il y avait un changement de périmètre, mais qu'à un moment donné aussi il faut savoir simplifier quand il s'agit de compter les lignes téléphoniques et de savoir à qui nous devons imputer les appels téléphoniques, ce qui nous demande presque une semaine à la DSI pour sortir ce genre d'information pour une variation de 100 euros. En considérant le temps passé, ça ne méritait pas ce temps. Nous pouvons aussi impacter avec la hausse du gaz aujourd'hui la hausse des frais logistiques aux composantes. Mais ça fait partie de la dotation qui est donnée aux composantes de leur donner des locaux pour qu'ils puissent y aller. Mais je peux aussi regarder dans la DE pour voir si les locaux sont utilisés et s'ils ne vont pas utiliser les locaux des voisins pour réduire la contribution des voisins et augmenter la leur. Cela fait partie de la dotation d'établissement aux différentes composantes, cela a été largement expliqué au BR, c'est expliqué aux composantes, validé par les composantes, réexpliqué au BR. Aujourd'hui, nous avons juste fait un copié-collé du modèle qui était au BR.

Mme DE SUREMAIN – Vous avez fait un copié-collé de dotations qui sont anciennes qui sont gelées, cela veut dire que le modèle ne tourne plus. Ensuite, sur ces contributions, ça a été extrêmement rapide si ça a été abordé en BR. Là, nous avons l'occasion d'en discuter dans le détail. Sur ce BI, nous voyons le détail effectivement et il est différent du BI de l'année dernière. Comparons ce qui est comparable.

M. BERNARDINO – Je t'invite à regarder le BR, car au BR nous avons redonné les éléments du BI 2021 en équivalent nouveau modèle, pour que justement nous ne soyons pas perdus.

Mme DE SUREMAIN – Allons au bout du raisonnement alors, il y a une série de contributions qui n'apparaissent pas. Il y a la question effectivement sur les contributions logistiques qui sont le financement du plan IUT, il y avait une

contribution pour les loyers, à moitié prise en compte par l'établissement à moitié prise en compte par les composantes concernées, je ne la retrouve pas.

M. BERNARDINO – Pour le coup, elle y est. Elle est clairement indiquée. Il s'agit d'une contribution spéciale de 260 000 euros si je ne dis pas de bêtise.

M. NAMANE – Pour compléter, deux éléments, pour rappel pour cette contribution, effectivement qui avait fait l'objet de beaucoup de discussions, elle avait été arrêtée à 260 000 euros, compte tenu du nouveau bâtiment H qui abritait les nouveaux DUT de Sénart Fontainebleau et le coût réel est plutôt de l'ordre de 300 000 ou 400 000 euros. Du fait du gel de cette contribution logistique, elle est supportée grandement par l'IUT de Sénart Fontainebleau.

La deuxième précision concernant la remarque sur « le modèle qui ne tourne pas », il ne tourne pas pour les contributions RH, logistiques et téléphone. Cependant, nous avons tenu absolument à ce que le modèle tourne bien, pour les ressources propres. Les contributions pour les ressources propres sont bien calculées sur les dernières ressources connues c'est-à-dire BR 2021.

Mme DE SUREMAIN – Ce n'est pas inscrit. Je vois dotation logistique et je n'ai pas abordé le fait que les contributions tournent. Mais sur les dotations, elles restent gelées. Il y a eu des variations d'effectifs selon les composantes, ce serait peut-être bien de les dégeler. J'ai compris que l'année dernière il y avait eu une forme de calendrier resserré qui fait que vous avez préféré geler et reproduire à l'identique. Mais il serait intéressant de faire tourner le modèle. Les effectifs ont varié dans les composantes. Sur la contribution logistique, je vois IUT Sénart Fontainebleau 101 000 euros. Ce ne sont pas des loyers.

Deuxième question, la contribution aussi pour les nouveaux postes, le delta, nous savons que les postes du plan IUT, dont nous nous réjouissons par ailleurs, ne sont pas complètement financés par le ministère. Il y avait eu un engagement à ce que les

IUT concernés financent le delta. Là aussi, je pose la question où est la contribution pour ces postes ?

M. BERNARDINO – Nous n'allons pas refaire le match une quatrième fois. Allons-y. Je t'invite à regarder l'augmentation des ressources propres, je t'invite à voir que sur le modèle des dotations des ressources propres l'UPEC prélève 30 %, 20 % du modèle de base et 10 % de solidarité. Comme les deux IUT sont au-delà du million d'euros, ils sont prélevés à 30 % sur les ressources propres. Je t'invite à regarder la trajectoire des ressources propres des deux IUT, celui de Créteil et celui de Sénart-Fontainebleau, de regarder le delta, d'appliquer 30 % et de vérifier que cela couvre bien le delta de masse salariale qui était l'engagement écrit par les deux IUT lors du plan IUT. Cet engagement est tenu, donc je t'invite à regarder les trajectoires et vérifier que ça correspond.

Mme DE SUREMAIN – Ta réponse pose un problème de méthode dans le sens où ce que tu évoques est la contribution, l'impôt général, l'impôt normal. Toutes les composantes payent 20 % sur leurs ressources propres, et 30 % quand c'est au-delà de 1 million.

M. BERNARDINO – Je t'invite à regarder ce qu'était le plan IUT. Ils augmenteraient l'apprentissage et donc la contribution de l'UPEC pour couvrir ce delta.

Mme DE SUREMAIN – Ce qui veut dire que vous faites financer les postes d'IUT par l'impôt général pas par une contribution spécifique.

M. BERNARDINO – Oui, de même que je te rappelle que nous faisons financer des postes dans des composantes qui n'ont pas de ressources propres par l'impôt général.

Un intervenant – Comment vous expliquez la création de postes sur ressources propres pour la nouvelle composante ? Il y a plusieurs modèles suivant les composantes ?

M. BERNARDINO – Sur les ressources propres qui leur restent.

Mme DESUREMAIN – Il y a un problème. Le financement des postes IUT devait être un financement spécifique et pas un impôt général. Vous avez changé.

M. BERNARDINO – Je t'invite à regarder tes engagements que tu avais écrits et validés.

Mme DE SUREMAIN – Absolument, mais il y avait un financement spécifique.

M. BERNARDINO – Absolument pas. Regarder ce que tu as signé.

Mme DE SUREMAIN – Je n'ai rien signé. Tout cela est consigné dans les PV. Je n'étais pas à ces réunions au ministère. Il y a eu des retours de ces réunions, il devait y avoir un financement spécifique des IUT.

M. BERNARDINO – J'ai été Directeur d'IUT, j'ai négocié avec une VPCA, je t'invite à t'informer auprès de cette VPCA.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons négocié dans le bureau du Président effectivement, il y avait un financement spécifique pour les IUT et pas l'impôt général. Je te laisse à tes contradictions.

M. DUBOIS-RANDE – Nous parlons à un moment donné de 1 % du budget. Nous sommes vraiment sur l'épaisseur du trait. Que nous discussions des logistiques de téléphone, ça me paraît assez décalé par rapport à l'ensemble des recettes qu'il y a. D'autre part la contribution des IUT, dans le cadre du prélèvement de l'ISF de l'UPEC, est un modèle que nous avons imposé ensemble et paye très largement au-delà même de la masse salariale. Nous sommes sur 1 % la masse salariale qui est largement compensée. Nous avons des recettes de 22 millions d'euros. Nous parlons de

120 euros. Il y a 80 millions d'euros de ressources propres, ça a doublé depuis 2019. Faites les calculs.

Mme DE SUREMAIN – C'est une question de principe et de méthodologie.

M. DUBOIS-RANDE – Les IUT participent largement à la masse salariale. Nous sommes sur de la politique. Nous sommes sur un budget de 350 millions d'euros, nous parlons de queues de cerises !

Mme DE SUREMAIN – 900 000 euros de delta. Dernier point. Sur la hausse des ressources propres, j'attire votre attention sur le fait que ces hausses de ressources propres comprennent beaucoup d'autres financements de l'État, la hausse globale des ressources propres. Sur les ressources, dans l'apprentissage, nous sommes sur un rattrapage, car l'année précédente les ressources n'ont pas été aussi importantes que prévu. Si nous regardons la croissance des ressources de la FA, en 2018 +0,87, 2019 +1,5, 2020 +1,94, 2021 -0,5. Et nous remontons à +2,49 en 2022, ce qui constitue un rattrapage par rapport à 2021 et nous reprenons juste la hausse là où elle s'était arrêtée.

M. BERNARDINO – Je vais te réexpliquer ce que j'ai déjà expliqué à un autre CA. Je te rappelle qu'il y a une année particulière dans laquelle le CFA SUP 2000 avait comme modèle de nous verser des péréquations à l'année $n + 1$, mais au changement de modèle quand la région a été retirée, nous sommes passés sur des co-contrats sur cette année transitoire. Il s'est avéré que nous avons touché 100 % des co-contrats plus la péréquation de l'année $n-1$ du CFA, ce qui a artificiellement donné l'impression que nous avons une augmentation importante de l'apprentissage. Forcément, l'année suivante quand nous avons perdu la péréquation, qui n'était plus dans le modèle, nous avons eu l'impression d'avoir eu une baisse. C'était juste sur une année charnière où il y a eu un doublement. C'était mécanique. Je t'invite à regarder les effectifs étudiants d'alternance qui sont plus significatifs que ce que tu

évoques, et tu verras que nous sommes sur une hausse du nombre d'apprentis et que cette année nous allons certainement atteindre les 3 300, c'est-à-dire 10 % d'augmentation par rapport à l'année dernière.

Mme DE SUREMAIN – Je crois qu'il ne faut pas lasser l'auditoire en disant des choses que tu as déjà dites, et que nous connaissons bien. Simplement il faut regarder les trajectoires sur plusieurs années, je ne conteste pas ce trou d'air de 2021, nous savions qu'il allait venir, simplement je regarde la courbe générale. Nous sommes simplement sur une croissance normale et sur la trajectoire qui était engagée et même sur une croissance qui commence à se tasser un peu. Maintenant si vous ne voulez pas écouter, c'est votre responsabilité.

M. BERNARDINO – Nous te remercions.

M. PELLET – La question de qui paye quoi est au cœur d'un débat sur le budget particulièrement quand nous constatons que le fonds de roulement diminue, que les dépenses augmentent. Qu'à un moment, nous demandions des explications sur qui paye quoi et pour qui et pour quoi, c'est quand même important le fait de dire que nous sommes sur quelques centaines de milliers d'euros alors que le budget général est sur 280 millions d'euros ce n'est pas un argument. Parce que nous trouvons toujours une valeur plus grande, nous ne pouvons pas discuter de plusieurs centaines de milliers.

M. DUBOIS-RANDE – Dès l'instant où les ressources propres sont une solidarité globale et affichée politiquement, que ces ressources propres sont passées de 40 millions d'euros à 80 millions d'euros, à un moment donné il y a des composantes qui ne font pas de ressources propres et qui bénéficient y compris en masse salariale de cet apport.

M. PELLET – C'est normal.

M. DUBOIS-RANDE – C'est normal dans une institution, mais nous pouvons aussi solliciter un certain nombre de collègues pour aussi développer un certain nombre de formations continues. Nous voyons que ce n'est pas forcément des options, encore que beaucoup des directions composantes sont parties sur de la formation continue et tant mieux.

M. BERNARDINO – J'entends bien le débat qui dit que nous avons maltraité les composantes cette année, j'ai eu zéro retour de composantes. Si j'avais maltraité les composantes et si...

M. PELLET – Je n'ai pas entendu le mot de maltraiter.

M. BERNARDINO – Si, nous avons baissé les dotations, nous avons augmenté les contributions.

M. PELLET – Le débat était de savoir si l'IUT paye sur ces fonds propres ce qui était prévu sur ses fonds propres.

M. BERNARDINO – J'apprécie les sous-entendus que vous faites.

M. PELLET – Ce n'est pas un sous-entendu. Je dis clairement la question qui a été posée.

M. BERNARDINO – Je t'invite à aller demander à la composante en question si elle estime avoir payé son dû.

M. PELLET – Je voudrais revenir sur deux points, d'abord la réponse sur l'augmentation des contractuels. Je trouve fort que tu répondes : « c'est juste une photographie à l'instant T et il n'y a aucune volonté, nous sommes contre la précarité ». Dans le discours, tout le monde est contre la précarité, contre la précarisation. Mais cette photographie à un instant T, c'est le résultat d'un ensemble de choix antérieurs. Ce n'est pas tombé du ciel. L'argument évoqué à savoir que quand nous avons des vacataires qui sont là à temps-plein depuis longtemps c'est

normal de les contractualiser, je suis d'accord et toutes les organisations syndicales le sont aussi. Simplement quand nous constatons 120 BIATSS sur contrat, ce sont des vacataires qui ont été titularisés sur contrat ? Évidemment non. J'aimerais savoir y compris du côté des enseignants quelle est la part des titularisations. Ce genre de titularisation sur contrat est un progrès pour les vacataires.

M. DUBOIS-RANDE – Nous avons fait plus de 100 titulaires enseignants-chercheurs. Si tu m'expliques comment tu fais des titulaires. Nous pouvons faire des CDI et au contraire pour les contractuels il faudra aller vers de la cédésation pour qu'ils ne soient pas dans la précarité. Maintenant, explique-moi la méthode pour faire des titulaires et pour aller répondre à un certain nombre d'objectifs de l'Université. Tu demandes à qui ? À l'État ? Alors, adresse-toi à l'État. Je vais chercher les titulaires en me battant avec l'État. Nous avons montré effectivement qu'il était possible de relever le plafond d'emploi dans le cadre notamment du travail qui a été fait sur les deux composantes FSEG et IAE pour ne pas être dans ces options. Maintenant dans un certain nombre de contrats ou d'apprentissages, nous sommes obligés de faire du contractuel. Ce contractuel nous ne le souhaitons pas précaire, mais en mode CDI. C'est une politique, elle est affichée.

M. PELLET – Je ne vais pas déclarer ici que le phénomène de précarisation est le fait de l'UPEC. C'est une tendance nationale, car c'est une volonté politique, ministérielle et gouvernementale et évidemment l'UPEC est pris dans ce mouvement-là. Je ne suis pas en train de dire que ce phénomène-là naît à l'UPEC. La question est comment au niveau local nous résistons.

M. DUBOIS-RANDE – Au niveau local nous ferons des CDI, c'est une option. Nous pourrons faire des harmonisations pour ne pas précariser les contractuels.

M. BERNARDINO – Au prochain CT, nous allons proposer, c'est dans l'ordre du jour, la mise en place d'une charte de contractuel BIATSS, et la mise en place d'une charte

de contractuel enseignant avec un groupe de travail qui sera sollicité pour travailler sur les deux volets.

M. PELLET – C'est au moment de la création des postes.

M. BERNARDINO – Il faut aussi un cadrage et savoir ce que nous faisons pour enlever cette précarité. Si nous allons vers la cédésation, il faut que ce soit cadré et que nous connaissions la procédure. Si nous ne souhaitons pas y aller, car nous estimons que ce n'est pas l'objet de l'UPEC, nous n'irons pas vers la cédésation. Ce n'est pas mon choix à l'instant. Je trouve que nous avons aussi un changement de comportement. Le métier de fonctionnaire attire moins, et les gens viennent pour des expériences professionnelles.

M. PELLET – Il faut poser la question à tous les vacataires et contractuels.

M. BERNARDINO – Nous avons eu 50 % des concours de fonctionnaire non pourvus cette année.

M. PELLET – C'est un autre débat, ce n'est pas la cause.

M. BERNARDINO – Il faut redonner l'envie de travailler chez nous et cela passe par de la contractualisation, peut-être de la cédésation et ensuite de l'accompagnement à passer des concours.

M. PELLET – Allons-y et l'augmentation du chômage est la faute des chômeurs.

M. DUBOIS-RANDE – Le débat est qu'il y a 50 % des concours non pourvus. C'est une question. C'est une question qui n'est pas posée seulement à l'Université, mais aussi sur l'ensemble de la fonction publique. Nous ne nous défaussons pas nous avons fait un maximum de titulaires. Après, cela concerne l'État. Tu as le droit de vote, tu voteras.

M. BERNARDINO – Ce n'est pas le débat du jour. Mais juste, l'UPEC a créé de l'emploi. Donc c'est fort de nous reprocher ça. Joëlle qui a levé la main depuis un long moment.

M. PELLET – J'avais une question sur la diapositive 13 que je ne comprends pas. Je ne comprends pas le rapport entre les chiffres donnés au niveau de la flèche et même pour à la diapo 12. Pourquoi dans le fonctionnement nous avons 59 millions d'euros en hausse et en dessous dans le commentaire : hausse de 5,7. Il est question d'une hausse de 3 millions d'euros, je ne comprends pas.

Mme DACOSTA – La hausse n'est pas de 59 millions d'euros. C'est le niveau du fonctionnement et la hausse apparaît en bas : hausse de 5,7 millions d'euros, et c'est pareil pour la masse salariale.

M. PELLET – Je comprends ceci. Mais pourquoi sur la masse salariale alors que nous passons de 209, 2 à 212,3 pourquoi est-ce que nous avons deux fois 212 ?

M. BERNARDINO – Ce sont les AE et les CP. Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Mme DACOSTA – Nous sommes tenus de présenter le budget depuis le décret 2012 mis en place à l'UPEC en 2017 en GBCP donc en autorisation d'engagement et en crédits de paiement. La masse salariale est la seule enveloppe pour laquelle les autorisations d'engagement sont à stricte égalité avec les crédits de paiement.

M. BERNARDINO – Il s'avère qu'en fonctionnement à l'UPEC nous avons la même chose.

M. PELLET – D'accord, je comprends.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Je pense que l'UPEC doit demander une orientation du plafond delta. Vu que le plafond sur les ressources propres a été voté à 186 l'année dernière, cette année nous avons 292. Il me semble qu'aujourd'hui l'Université a grossi et qu'il faut peut-être que nous discussions d'une stratégie d'augmentation des

ressources sous plafond d'État, justement pour éviter une tendance à la précarisation. Nous sommes quasiment à 100 ressources propres supplémentaires par rapport à l'année dernière.

La deuxième chose était sur le détail de la masse salariale. J'aurais aimé savoir les impacts de la mutuelle. Est-ce que la mutuelle pouvait être une dotation donnée par l'État ? Est-ce que nous allons avoir la prime de précarité ? Est-ce que la dotation pour le télétravail que nous avons voté dans la fonction publique sera mise en place. Est-ce qu'il y a compensation totale de l'État sur l'organisation *[inaudible 1 h 53 min]*. La troisième question concerne le détail de la masse salariale et l'indemnitaire dont nous avons déjà parlé. Nous ne pourrons pas avoir de discours clair tant que nous n'aurons pas d'éléments sur l'indemnitaire d'autant plus qu'il y a les décrets qui vont sortir sur les hausses indemnitaires. Il faudrait que nous voyions réellement comment c'est répercuté sur cette masse salariale.

Sur les heures complémentaires, j'aimerais que nous ayons le détail de ce qui est fait par les enseignants en poste permanent et le détail de ce qui vient vraiment de vacataires qui ne sont pas de l'Université. C'est quelque chose qui est important à savoir pour voir s'il n'y a pas de marge de mutualisation sur les enseignements entre composantes. Ce que nous appelons mutualiser avant de créer de nouveaux engagements.

Je remercie le service financier pour le budget et je suis encore plus persuadée que 16 postes ne sont pas suffisants à la DSF pour fonctionner ni à l'agence comptable. Nous l'avons déjà dit au dernier CT lorsque nous avons eu le bilan. Ce n'est pas possible avec une telle masse salariale d'avoir si peu de postes sur le socle budgétaire de l'établissement.

M. DEHAN – Quelques éléments de réponse Madame Faure. La première chose est que nous n'avons pas encore la notification pour le budget 2022. Sur l'indemnité de

télétravail, soyons clairs, il n'y aura rien. C'était affiché par notre ministère sachant que ça devrait représenter à l'UPEC 150-200K euros. En tout cas, il n'y aura pas de financement associé c'est certain à l'Université.

Sur les 15 euros dans « accompagner la protection sociale complémentaire », il nous a été annoncé un remboursement à l'euro. Mais ce n'est pas encore notifié. Là encore, nous sommes dans l'attente, en tout cas le discours a été clair. Je pense que ce sera accompagné, car nous avons fait le calcul et nous étions autour de 500 000-600 000 euros. C'est difficile à mettre sous le tapis pour le ministère.

Sur l'indemnitaire, nous avons eu l'occasion de dire au dernier Comité technique que nous allons lancer des échanges au sujet de l'indemnitaire dès que nous serons bien au clair avec les notifications, qu'il s'agisse de notifications qui accompagnent stricto sensu la MPR, c'est le premier point, de notifications qui accompagnent ce que le Ministère appelle la révision triennale du RIFSEEP qui a déjà été mise en œuvre en partie à l'UPEC et de ce que le Ministère appelle dans le jargon politique d'administration centrale, la convergence par filières au niveau ministériel. Pour le dire de façon très courte, je l'avais annoncé, il y a eu une dotation assez conséquente concernant stricto sensu la filière administrative et donc l'AENS dans nos environnements. Nous aurons donc des choix à faire en termes de révision indemnitaire autour du maintien. J'ai tendance à penser que c'est plutôt la meilleure des choses d'un niveau indemnitaire comparable entre les trois filières qui peuplent nos environnements. L'ITRF, la filière principale dans nos milieux, l'AENS et la filière des bibliothèques. Je fais juste une parenthèse en tant que Président de l'association des DGS de l'UPEC, nous sommes en train de batailler pour faire en sorte qu'en termes de notification et de circulaire d'accompagnement notre propre ministère puisse infléchir son discours qui lui est imposé par la DGAFP, car cela vient de beaucoup plus haut que notre ministère. Il y a une volonté de raisonner par rapport à l'indemnitaire des BIATSS par filière indépendamment de ce qui a pu être mis en place par les

établissements d'enseignement supérieur au moment de la mise en place du RIFSEEP. Il y a un vrai sujet et je crois qu'au niveau des organisations syndicales vous êtes plutôt sur un maintien indépendamment des montants et de la révision des boîtes Louis XVI, plutôt pour un maintien de la convergence entre filières administratives techniques et des bibliothèques.

Un dernier point que vous aviez évoqué et dont nous avons parlé au Comité technique. Nous allons y travailler du côté de la DAF ou des RH pour identifier parfaitement ce qui relève du paiement des heures complémentaires entre les véritables vacataires d'enseignement des personnels extérieurs et les heures complémentaires faites par les personnels titulaires d'établissement. Ça nécessite que nous mettions en qualité du côté système d'information RH. Vous avez raison ce sont des données essentielles pour voir dans quelle mesure finalement la charge globale des heures complémentaires d'enseignement pèse en tout ou partie sur les titulaires ou si nous faisons plus appel à l'extérieur. Mais c'est vrai que c'est un élément de visibilité, je suis d'accord avec vous.

M. BERNARDINO – Nous avons justement changé l'outil qui sert sur la partie déclaration des services, cela devrait nous permettre de sortir un certain nombre d'indicateurs que ne nous permettait pas de sortir l'ancien outil qui n'était pas connecté à l'outil RH.

Nous aurions dû le préciser, le budget présenté aujourd'hui n'a pas été construit hier, cela fait trois mois que l'agence comptable et le service financier travaillent dessus. Cela a été fait avec des hypothèses raisonnables et certainement pas en admettant d'éventuelles ressources qui pourraient nous être apportées dans le cadre de la rectification. Nous avons eu une prénotification au mois de juillet et effectivement nous avons essayé d'en tenir compte. Mais il y a plein d'éléments qui n'étaient pas

dans cette prénotification sur lesquels même s'il nous a été garanti qu'a priori nous devrions la recevoir aujourd'hui.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Il faudrait qu'au prochain CA nous ayons un point intermédiaire en dehors des dialogues budgétaires, de façon que nous fassions remonter la réalité de l'établissement.

M. BERNARDINO – Quand nous aurons été notifiés, que nous aurons les enveloppes, nous pourrons effectivement vous dire quelles sont les enveloppes sur les lignes que vous avez votées.

Mme DE SUREMAIN – Amilcar Bernardino a annoncé que les contributions logistiques, et contributions personnel pesant sur les composantes avaient été présentées en BR. J'ai eu le temps de vérifier, rien de tel n'a été présenté en BR en CA, ni dans la liasse budgétaire ni dans le diaporama ni dans la note l'accompagnant. Je tiens à préciser les choses, j'avais bien suivi ce BR.

M. BERNARDINO – Nous te remercions.

M. PELLET – Une dernière question : dans le tableau de synthèse de la liasse budgétaire, il y a le budget après BR 2021 et ajustements BI 2022. Nous voyons bien qu'effectivement qu'avec la répartition par composante, pour les composantes en gros il n'y a presque pas de différence. Au niveau services centraux et dépenses communes, le BR 2021 est à 28 millions d'euros et nous passons dans l'ajustement à 77 millions d'euros. Est-ce que nous pouvons avoir une explication à ce différentiel de 49 millions d'euros ?

Mme DACOSTA – Normalement, la liasse ne précise pas.

M. PELLET – C'est dans la synthèse pardon. Services centraux et dépenses communes.

Mme DACOSTA – Je n'ai pas en tête ce qui constitue ce montant-là.

M. PELLET – Nous avons constaté une forte hausse des dépenses de fonctionnement et que rien n'augmente dans les 20 %..

Mme DACOSTA – Les dépenses de fonctionnement augmentent principalement avec la hausse des recettes liées aux contrats de recherche, dans des proportions beaucoup plus importantes. Nous sommes sur près de 6 millions d'euros sur le fonctionnement et 9 millions d'euros sur les investissements.

M. PELLET – Le fonctionnement des services centraux, ce ne sont pas les contrats de recherche ?

Mme DACOSTA – Je vous parle de l'augmentation globale, mais sur les 77 millions d'euros je n'ai pas les éléments en tête là tout de suite. Je vous apporterai la réponse. C'est un nombre d'occurrences assez important. Normalement, ce n'est pas vraiment la compétence du Conseil d'administration.

M. BERNARDINO – Il y a un investissement de 54 millions d'euros. C'est à mon avis l'enveloppe des investissements travaux. Je crois me souvenir, mais je ne veux pas dire de bêtise. Hélène apportera les éléments. Nous avons l'usage à l'UPEC de ne pas faire de grosses enveloppes investissement travaux puisque nous estimions que les travaux ne démarraient pas au 1^{er} janvier et à corriger au BR. Or, ici, nous avons forcément mis des engagements plus importants, car une partie des travaux est engagée dans le premier semestre. Comme nous sommes passés à un seul BR, naturellement les investissements travaux sont passés tous lors du BI pour ne pas bloquer les travaux qui ont lieu l'été, alors que quand nous avons deux BR, nous avons tendance à avoir un BI sans travaux, et un BR en mai avec les investissements travaux, car les travaux ont lieu majoritairement l'été.

M. DEHAN – Il me semble que dans la présentation Hélène j'ai souvenir d'avoir vu 48 millions d'euros sur le volet 22 pour les travaux.

Mme DACOSTA – Sur la partie investissement : nous les retrouvons sur les services centraux, les services centraux des investissements liés à la Direction du patrimoine. Nous avons pour les projets présentés tout à l’heure, CPER et d’autres personnes, prévu le gros des investissements sur 2022. Nous voyions tout à l’heure qu’il y avait une tranche à 48 millions d’euros. Merci pour le rappel Amilcar. Cela justifie en partie ce montant.

M. PELLET – C’est l’enveloppe dépenses communes qui est gonflée par les travaux. C’est ça ?

M. BERNARDINO – Tout à fait. C’est la page 3 où on était. Si tu regardes l’enveloppe d’après, le fonctionnement est toujours à 20 millions d’euros. C’est bien l’enveloppe investissement qui est à 54 millions d’euros.

Mme DACOSTA – Ce qui explique le décalage que nous avons. Tout à l’heure nous voyions les restes à payer entre ce que nous prévoyons d’engager sur 2022 et ce que nous prévoyons de payer sur les exercices suivants.

M. BERNARDINO – Nous devrions engager 54 millions d’euros, mais nous ne pensons en payer que 26 millions d’euros puisque les travaux étaient en cours. Il faut bien engager pour faire les bons de commande, mais ils ne seront payés qu’à la fin des travaux.

M. DEHAN – Sachant que sur l’année 2022 nous avons le cumul du précédent CPER, notamment avec deux grosses opérations, IAE santé et le DRD. Nous avons la prévision du futur CPER aussi, je pense, et des éléments autour du plan de relance. Sur 2022, en termes d’autorisations d’engagement ça fait des sommes très conséquentes.

M. PELLET – Le problème est que le tableau suivant n’est pas comparatif. Ça serait bien d’avoir l’information précise sur la ventilation de ces 77 millions d’euros qui sont

comptés comme services centraux et dépenses communes, même si c'est une question de jeu d'enveloppe avec notamment les délais de travaux.

M. BERNARDINO – Nous avons posé suffisamment de questions, je vous propose que nous passions au vote de ce budget initial 2022.

Les procurations n'ont pas changé.

Qui vote contre ?

Procuration contre ?

Abstention ? 3 abstentions.

Procuration abstention ?

Nous vous remercions pour le vote du budget.

Le budget initial pour l'année 2022 est approuvé.

3.2 Présentation du Programme annuel de Performance de l'Établissement 2022 (PAPET)

M. BRUN – Bonjour à tous. Je vais vous présenter les retours et premières conclusions sur le PAPET 2022. Je vais assez rapidement sur le rappel des objectifs depuis plusieurs années. L'objectif principal est de rendre compte de la performance de l'opérateur de sa trajectoire et de l'utilisation de ses moyens et de proposer une feuille de route à partir d'objectifs stratégiques, d'indicateurs associés et surtout des cibles, des prévisions. Pour l'UPEC, ça permet d'assurer le suivi de ces engagements, et de donner une visibilité sur sa stratégie, et de favoriser la réflexion et la détermination des actions à engager pour atteindre les cibles.

Cette année nous avons une grosse modification sur le PAPET 2022. Nous avons l'obligation légale de mettre le PAPET en accord avec les documents CAC de l'établissement. Vu que nous avons un nouveau contrat de site, le PAPET est actualisé

afin de suivre cette nouvelle structuration. Nous sommes partis des 7 objectifs du PAPET et nous nous sommes concentrés sur les 5 axes qui structurent les contrats de site. Donc nous avons un axe sur le positionnement stratégique et la politique de site, un axe sur la politique scientifique, un sur la politique de formation et la réussite étudiante, un sur la stratégie partenariale et l'internationalité et l'international et un sur le pilotage de l'Université.

Cette année, nous avons réduit le nombre d'indicateurs présents au sein du PAPET, nous sommes passés de 35 indicateurs à 22. Le PAPET nous permet de suivre les indicateurs qui sont inscrits au sein du contrat de site et d'en donner une autre lecture autre lecture, en les complétant ou les abondant si besoin et de suivre des indicateurs propres à l'établissement et qui sont intéressants pour justifier sa stratégie.

Le premier acte stratégique n'avait pas d'indicateur qui était dédié, il y avait des jalons, mais pas d'indicateur. Nous avons réfléchi à comment mobiliser cet axe, et nous avons présenté la structuration de l'établissement, d'identifier les dynamiques en termes de pression démographique pour l'UPEC et de caractériser les populations étudiantes, enseignantes et de BIATSS de l'établissement et de donner des chiffres clés pour l'UPEC. Vous pouvez retrouver le nombre de BIATSS, le nombre d'étudiants parmi nos diplômés.

Les conclusions de cette première partie sont que le territoire de l'Est parisien va subir de manière plus prononcée et sur une période plus longue. Un boum a été constaté au début des années 2 000. Le nombre d'étudiants issus de l'académie de Créteil qui viennent à l'UPEC montre que sur la durée, par rapport au niveau national, mais également à l'échelle de l'Île-de-France, l'UPEC va subir de manière prononcée cette pression démographique. Également, sur la population enseignants et enseignants-chercheurs, nous retrouvons sans grande surprise une structuration qui est représentative d'un établissement pluridisciplinaire avec santé, avec une part plus

importante des enseignants du second degré et du premier en lien avec l'existence d'un ISPE et des deux IUT.

Sur la population BIATSS, nous notons une forte part des contractuels sur des catégories A par rapport à la moyenne nationale. Les catégories B et C sont plus proche de la moyenne nationale, mais pour les catégories A nous sommes à plus de 5 points par rapport à la moyenne nationale.

Sur la partie stratégie scientifique et développement de la pluridisciplinarité, nous avons intégré un indicateur sur le classement de Shanghai. C'est un indicateur qui doit être suivi dans le cadre du contrat type, mais nous profitons du PAPET pour le compléter, non pas en donnant juste le nombre de classements thématiques dans lequel apparaît l'Université le classement général de l'Université, mais les classements attachés à chacune de ces thématiques, ce qui permet de voir l'évolution du classement de manière plus précise que ce qui est montré au sein du contrat de site. Nous prenons également en compte le retour du doctorat à l'UPEC avec des indicateurs dédiés. Ce qu'il faut retenir de cette partie est que c'est une première année qui va installer de nouveaux indicateurs pour identifier les dynamiques, ce qui ne nous empêche pas de réaliser des prévisions avec les éléments à notre disposition, mais les dynamiques vont s'affiner au fur et à mesure des années donc il faut être assez vigilant par rapport à ces données-là.

Sur plus précisément le nombre de classements thématiques, par rapport au Classement de Shanghai, l'UPEC apparaît en + des classements thématiques, de 7 à 12 par rapport à 2020, donc une hausse de 5. Tous les domaines classements pour lesquels l'UPEC était classé l'an dernier sont en augmentation au classement de Shanghai.

Pour ce qui concerne les recettes en termes de recherche, que ce soit valorisation de la recherche ou les contrats de recherche, nous voyons bien que 2020 a été marqué par la crise COVID, 2021 également et les prévisions pour 2022 sont plus optimistes.

Pour ce qui est de la politique de formation et la réussite étudiante. La plus grosse modification vient dans l'évolution des indicateurs ministériels des taux de réussite en licence où auparavant nous suivions le taux de réussite selon trois grandes méthodes. Maintenant, nous présentons la réussite par discipline ce qui permet d'avoir une vision beaucoup plus précise du taux de réussite. Certes, nous perdons l'apport qu'apportaient les deux autres méthodes de suivi de réussite, mais nous gagnons en précision au niveau de ces disciplines.

Également, nous intégrons des indicateurs sur le suivi et sur l'impact de la CVEC au niveau de l'UPEC. Ils seront complétés dans la version 2023 dans la mesure où l'établissement fait partie d'un groupe de travail sur la mise en place d'indicateurs de suivi de pilotage de la CVEC au niveau national donc nous ne manquerons pas de les mobiliser et d'intégrer les plus pertinents au sein du document quand ils seront consolidés.

Les chiffres en eux-mêmes, tout ce qui est taux de passage, taux de réussite, ont été impactés. C'est la première année où nous avons au niveau des suivis de scores, un léger décalage. Nous pouvons voir l'impact de la crise COVID sur les taux de réussite et les taux de passage. Néanmoins, cela ne remet pas en cause le positionnement de l'UPEC par rapport à la moyenne nationale où l'UPEC est toujours au-dessus de la moyenne nationale en année traditionnelle. Par rapport aux moyennes nationales et par rapport aux taux simulés par le ministère. Par rapport au territoire dans lequel est positionné l'Établissement, et l'origine sociale des étudiants, le ministère calcule des taux de réussite théoriques rattachés à cet établissement. Force est de constater

que l'UPEC est toujours au-dessus, notamment sur le taux de réussite et taux de passage en licence, à part en DUT où c'est plus resserré.

Un point de vigilance sur les prévisions. C'est toujours délicat d'en faire sur 2022 alors que nous n'avons pas de visibilité très précise par rapport à la crise sanitaire. Ces prévisions intègrent cette incertitude et l'impact de la réforme du baccalauréat. La réforme débute donc nous n'avons pas encore assez de recul pour savoir si cette réforme va impacter le taux de passage en L2. Sur l'apprentissage et la formation continue, l'apprentissage se maintient et la formation continue reste à un niveau assez élevé par rapport à ce qu'avait envisagé la DIFPRO sur la stratégie partenariale. La plus grosse modification est un indicateur qui permet de suivre les financements cumulés de la fondation partenariale. Nous sommes sur la première année de cet indicateur, nous compléterons l'an prochain et nous pourrons vous donner une vision plus précise de ces financements. Pour les mobilités entrantes et sortantes, impact de la crise sanitaire oblige, nous avons évidemment une baisse en mobilité entrante ou sortante, un peu moins dans la mobilité entrante que ce qui avait été envisagé. Néanmoins, sur la crise sanitaire en 21-22, les prévisions sont à prendre avec des pincettes. Nous ne savons pas sur le second semestre selon l'évolution de la situation sanitaire l'impact sur les mobilités des étudiants.

Assez rapidement je passe sur la partie pilotage, je reste sur 2020, néanmoins sur la prévision 2022, il est supposé un fonds de roulement à 20 jours de dépenses dans la dynamique de ces deux dernières années.

Sur les conclusions et les perspectives, les indicateurs vont être enrichis. Nous sommes sur une première année d'une nouvelle organisation du PAPET, donc nous allons continuer cet exercice d'enrichissement des indicateurs, et essayer de donner au maximum aux documents une plus grande adaptabilité face aux enjeux qui pourraient émerger en cours de contrat. L'idée n'est pas de figer complètement une

série d'indicateurs sans pouvoir les modifier. Quand nous arrivons en fin de contrat, les indicateurs qui sont suivis ne sont plus pertinents. Je rappelle également que l'impact de la crise sanitaire est difficilement évaluable en l'état et donc les prévisions réalisées par les services intègrent au maximum cette variable dans la limite des connaissances que nous avons actuellement.

Sur le RAPET, que je vous présenterai en mars prochain, il sera toujours sur l'ancien modèle de PAPET. Ce sont de documents qui sont liés, le RAPET va justifier les écarts entre prévus et constatés et que pour le PAPET 2021 nous étions encore sur l'ancien modèle, donc le RAPET 2021 sera lui aussi sur l'ancien modèle. Nous passerons à un nouveau modèle de RAPET en 2023. Merci beaucoup.

M. BERNARDINO – Merci Alexandre qui a fait un gros travail cette année sur le PAPET et le RAPET.

M. PELLET – Merci beaucoup pour toutes ces informations importantes pour avoir une vue globale de ce que nous faisons. Vous avez dit que nous pouvons difficilement évaluer l'impact de la crise sanitaire. Sur 2021, je comprends, mais dans la mesure où le premier confinement remonte au printemps 2020, nous n'avons pas d'éléments ?

M. BERNARDINO – Ce sera dans le RAPET.

M. BRUN – Ce sera dans le RAPET et les problèmes de prévision sur la crise sanitaire concernent uniquement les prévisions qui sont sur 2022 et notamment sur celles qui sont sur l'année universitaire 2021-2022 où nous pouvons avoir des informations sur le premier semestre. Cependant, pour le second semestre c'est un peu plus délicat.

M. BERNARDINO – Le RAPET sera présenté en mars.

M. BRUN – Il y a toujours un décalage d'un an par rapport à ce document. La plupart du temps c'est parce que ce sont des indicateurs ministériels et qui ont souvent un

décalage d'un an par rapport au réalisé. Mais ça nous permet aussi d'avoir la moyenne nationale et de pouvoir positionner plus facilement l'établissement.

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup pour cette présentation et ce diaporama. Est-ce que les administrateurs pourront en disposer ? Je crois qu'il n'est pas sur le SharePoint. Merci beaucoup. Une question sur le tableau du PAPET, indicateur 5.2, développement des ressources propres, nous voyons que le fort développement des ressources propres a une part d'apprentissage, mais c'est surtout les subventions, hors subventions pour charges de service public, donc sur les prévisions que nous pouvons faire sur les années suivantes, nous voyons 19 millions d'euros en 2022, 8 millions d'euros les années précédentes, est-ce que ce sont des subventions qui vont se renouveler en 23–24, à la suite, ou est-ce que c'est ponctuel ?

M. BRUN – J'ai demandé des prévisions à la DAF pour ces données-là, je ne me souviens plus de la réponse. Si Hélène veut répondre.

Mme DACOSTA – Nous avons des subventions pluriannuelles, mais nous ne pouvons pas dire que cela va être pérennisé sur 2023–2024.

Mme DE SUREMAIN – Dans les 19 millions d'euros, nous voyons l'origine dans le tableau. Est-ce que ce sont des subventions ponctuelles pour l'année 2022 ou des subventions qui vont se poursuivre sur plusieurs années ?

Mme DACOSTA – Dans les subventions régionales, nous allons retrouver les subventions *[inaudible 2 : 27 :50]*

Mme DE SUREMAIN – C'est 4 millions. Il y a 10,5 millions « Autres financements Etat ». Ce sera une précision intéressante à avoir par la suite. C'est important parce que ça a un impact sur le ratio masse salariale / recettes encaissables.

M. BERNARDINO – Il y a l’histoire du vaccin VRI qui gonfle aussi ce chiffre-là. De mémoire, 3,5 millions d’euros l’année dernière, et là nous étions à 16 ou 17 millions d’euros répartis sur les deux années, 2021–2022.

Mme DE SUREMAIN – C’est effectivement important et cela expliquerait le bondissement à 10 millions d’euros.

3.3 Présentation de l’UE d’ouverture : « Réussir en licence, changer ou valider son projet de formation. »

Point non traité.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires, et des diplômes interuniversitaires n° 1

M. NAMANE – L’année dernière si vous vous souvenez, nous avons une première campagne, et première campagne bis et une deuxième campagne et une deuxième campagne bis. En tout, nous avons 4 vagues. Puis nous nous sommes rendu compte que la première campagne arrivait trop tôt, donc a souhaité proposer cette année uniquement trois campagnes. C’est la première vague et nous aurons deux autres vagues par la suite. Ces différents dossiers sont passés à la fois en CFVU, et en amont la CDU, donc Commission des moyens et la CFVU concerne à la fois des créations, des renouvellements juste pour une année par exemple avec des avis qui apparaissent et vous remarquez que la CDU et la CFVU ont mis l’accent sur l’aspect convention. Parfois le dossier contient des éléments qui ne sont pas traduits par une convention ou bien des éléments pas clarifiés d’où les réserves que nous observons régulièrement même si les dossiers ont été épurés. Nous avons la remarque point d’attention sur la convention à remanier pour que ça corresponde exactement à la contribution de l’Université en termes d’enseignement et en termes financiers de

façon générale. Vous remarquez que les avis sont plutôt favorables avec ce point d'attention qui a été précisé sur la convention. Alexandra ?

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Les difficultés sur cette convention étaient que nous n'arrivions pas à savoir quels étaient les engagements des différents partenaires, tant au niveau des coûts effectués qu'au niveau financier.

M. BERNARDINO – Des questions ? Je propose que nous passions au vote. Il y a eu des changements de procuration ?

Mme HMAMOU – Oui, Madame Faure a donné procuration à Monsieur Vallée.

M. BERNARDINO – Très bien. Qui est contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci pour ce vote.

La campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires, et des diplômes interuniversitaires n° 1 a été approuvée.

4.2 Présentation CVEC : bilan 2020, bilan intermédiaire 2021, et approbation des orientations 2022

Mme HARIR – Je vais essayer de faire une présentation plus courte que le document mis à disposition. Pour rappel, le Conseil d'administration vote chaque année le bilan de l'utilisation de la CVEC, mais aussi sa répartition. L'idée est de faire le bilan consolidé de 2020, le bilan intermédiaire de l'année 2021, et des propositions pour l'année 2022.

Pour le bilan 2020, nous avons fait l'an dernier un bilan intermédiaire, donc nous allons vous donner les données finales. Nous avons en 2020, un budget ouvert de plus de 2,4 millions d'euros qui comprenait le reliquat de l'année précédente. Nous avons eu une exécution globale de 56 %. Pour mettre en perspective, en 2019, nous avons eu une exécution de 32 %. Nous voyons bien que c'est l'accompagnement

social qui a été sollicité notamment avec les dépenses concernant la lutte contre la fracture numérique de nos étudiants.

Sur le bilan intermédiaire 2021, juste quelques éléments de rappel. Le budget initial voté ici était de 2 millions d'euros et au BR nous avons ouvert 2,6 millions d'euros avec le reliquat. Pour votre information aussi, ce qui a été reversé à l'Université même si c'est un reversement qui se fait par année universitaire : 2,2 millions d'euros.

Sur l'exécution prévisionnelle, l'année n'est pas terminée bien évidemment, elle se situe au niveau des données financières qu'il y a dans le logiciel SIFAC avec une date d'observation au 29 novembre, il y a donc des décalages avec l'exécution totale qui va être faite. Cela nous permet d'avoir un point de vue sur la réalisation des actions qui ont été réalisées jusqu'à ce mois de novembre. L'exécution prévisionnelle globale au mois de novembre était de 49 %, toujours avec l'accompagnement social comme l'axe le plus important en termes de dépenses et en termes d'actions. A noter aussi la santé qui a connu un développement de son activité de façon très forte comme nous le verrons par la suite.

Juste une diapo pour faire la comparaison sur les différentes annexes. La CVEC a été mise en place lors de l'année universitaire 2018-2019. Ça permet d'avoir une vision pluriannuelle sur les trois dernières années et donc effectivement même si nous ne sommes pas sur des exécutions beaucoup plus fortes, comme dans beaucoup d'établissements, la moyenne nationale étant de 150 % selon la DGFIP. J'espère que pour 2021 il y aura un niveau d'exécution plus important.

Quelques données marquantes en termes d'actions, d'activité pour aller au-delà des données financières. La santé a connu un bon important sur ses activités comme les actes de soin, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas examen de santé, mais toutes les consultations faites par les médecins ou les infirmières qui vont être des conseils. Nous avons connu une augmentation de 44 % des bénéficiaires et de 30 % en actes.

Malheureusement en termes de santé mentale, les étudiants ont beaucoup plus sollicité le FSU avec une augmentation de 55 % des entretiens et 35 % des bénéficiaires.

Quelques données sur la vaccination étudiante, le FSU ne faisait pas que la vaccination COVID pour les étudiants, c'est-à-dire vaccins obligatoires, DT Polio, etc. 796 vaccinations.

Sur le sport, même si l'année 20-21 a été difficile, il y a eu des activités qui ont pu être maintenues y compris à distance. Nous avons 2 560 étudiants inscrits au SUAPS, 39 activités financées par la CVEC et 20 groupes supplémentaires qui ont pu être créés grâce aux financements CVEC.

Sur les actions culturelles, à noter 6 ateliers de pratiques artistiques qui ont été créés depuis l'année 2020. L'offre augmente. 57 bénéficiaires étudiants supplémentaires. Pour les appels à projets qui sont organisés par la Commission CVEC, 2 projets ont été retenus.

Sur les événements de rentrée, les actions Espace et campus, à noter les actions Bienvenue à l'UPEC qui se sont tenues en mode hybride et qui ont pu accueillir 2 400 usagers ce qui est une donnée plus importante que les années précédentes.

A noter également le nouveau dispositif proposé par la Direction des relations internationales à destination des étudiants internationaux qui a pu mieux accompagner ces étudiants-là, grâce au Welcome desk avec 234 étudiants accueillis. Une donnée importante aussi avec 22 projets retenus sur 26 dans la Commission des appels à projets cette année pour améliorer les dispositifs d'accueil, d'espace, pour les étudiants.

Pour les projets FSIE, malgré la crise sanitaire, 40 projets ont été déposés, 38 soutenus, une labellisation qui a augmenté avec de nouvelles associations qui ont pu

être labellisées et 2 projets lauréats sur 22 projets déposés pour le budget participatif étudiant. Je rappelle que nous l'avons mis en œuvre depuis 2020.

Sur le soutien social, je vous en parlais depuis le début, c'est l'action la plus sollicitée. 122 étudiants bénéficiaires de la Commission d'action sociale étudiante que nous avons mise en place depuis 2020 et qui maintenant se réunit de façon hebdomadaire. Sur les aides alimentaires, nous avons varié aussi les dispositifs mis en place que ce soit par les chèques-services, mais aussi par des chèques-services électroniques, pour pouvoir aussi faciliter la vie des étudiants qui ne sont pas sur le campus centre. Les paniers solidaires aussi ont été une nouvelle action importante. En termes de budget sur les aides matérielles, je pense que c'est vraiment une donnée importante pour les élus. Avant la CVEC, nous avions 10 000 euros pour pouvoir aider les étudiants, en dehors de la question du logement, sur les actions sociales. Mais aujourd'hui nous avons 84 000 euros, ce qui paraît une donnée significative.

Sur les actions de lutte contre la fracture numérique, je m'excuse pour la faute d'orthographe, nous avons 500 ordinateurs acquis en 2021 en plus des 900 qui avaient été acquis en 2020 et l'aide sociale à la mobilité internationale aussi avec 24 étudiants bénéficiaires malgré la crise.

Sur les orientations 2022, quelques éléments chiffrés sur le nombre d'étudiants assujettis à la CVEC au 1^{er} décembre 2021. Nous devrions avoir 34 500 étudiants, ce qui devrait faire l'objet d'un reversement de plus de 1,4 million d'euros si nous sommes sur le reversement réglementaire de 92 euros par étudiants, mais c'est vrai que depuis 2019 nous avons une péréquation qui varie d'une année à une autre et qui n'est pas garantie. La proposition qui est faite aujourd'hui est de repartir sur un budget de 2 millions d'euros.

Sur la répartition et sur les propositions, de façon très synthétique, ce qui est proposé est d'augmenter la part pour la santé. Nous voyons bien qu'il y a eu un développement

des activités extrêmement fort. Il serait opportun de repartir sur une répartition qui avait été vue en 2019. Sur le sport une légère augmentation. Concernant le FSDIE, nous sacralisons tout ce qui est labellisation et FSIE. Cela baisse un peu, car sur le budget participatif étudiant comme le budget participatif étudiant redémarre en 2023, ce n'est pas sur la même année. Concernant la culture, au regard des actions et de ce qui a été sollicité en Commission CVEC, nous restons sur 9 %. Mais la proposition faite aujourd'hui est d'augmenter de façon importante ce qui est Espace et campus pour les étudiants parce qu'en Commission CVEC c'est ce qui est le plus sollicité. Par exemple la Commission année 2021, sans avoir pris en compte la Commission de décembre, a accordé plus de 230 000 euros. L'idée est de soutenir ces taxes-là. Sur le soutien social à la réussite, nous remarquons une baisse qui peut paraître importante, de 47,8 à 20 %, cela reflète que les actions d'acquisition des ordinateurs ou autres ne seront pas reconduites pour que nous puissions mieux répartir les ordinateurs déjà acquis. Nous restons sur 20 %, car nous sacralisons la part accompagnement social classique, accompagnement social à la mobilité.

Petite synthèse et petite comparaison pluriannuelle. La proposition est d'augmenter tout ce qui est santé et espace pour les étudiants, dans un contexte de réflexion. Une réunion de lancement a eu lieu mardi sur l'occupation des espaces, avec une partie étudiante qui va être importante, et dans un contexte où il y aura de nouveaux bâtiments construits dans deux campus.

Finir sur les pistes d'amélioration de façon synthétique par rapport à ce que j'ai indiqué dans le document mis à votre disposition. Mieux promouvoir des projets et des actions financés pour que les étudiants qui payent 92 euros chaque année sachent exactement où vont ces 92 euros et développer le financement d'aménagement vers un site existant ou construire des espaces dédiés dans les autres bâtiments, et enfin définir un schéma directeur pluriannuel de la vie étudiante. L'idée

est d'entrer dans une réflexion pluriannuelle avec des objectifs et une évaluation des actions. Voilà pour cette présentation.

M. BERNARDINO – Avez-vous des questions ?

M. PELLET – Merci beaucoup. Juste une précision quand vous parlez d'action Espace et campus, c'est par exemple l'équipement mobilier de salles d'étudiants ?

Mme HARIR – Oui, ça peut être ça, nous avons beaucoup de demandes dans les Commissions CVEC sur ce sujet, mais nous avons eu aussi des espaces de fab lab ou des choses plus conséquentes. L'idée aussi est d'aller au-delà de l'équipement sur du financement plus important et qui ne soit pas que du registre de l'achat du micro-ondes, etc. Mais que nous allions vers des aménagements plus importants, voire des transformations de salle en salle polyvalente, etc.

M. BERNARDINO – Je propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci pour ce vote à l'unanimité.

Les orientations 2022 CVEC sont approuvées à l'unanimité.

4.3 Campagne Master 2022 :

4.3.1. Approbation des données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » : capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, attendus

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – La présentation du jour s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle plateforme de recrutement qui est intitulée Trouver mon master. Un petit rappel des objectifs de cette nouvelle plateforme. Elle est mise en place par le ministère de manière à fluidifier les candidatures et centraliser toute l'offre de formation de manière qu'un étudiant de L3 puisse candidater à un même endroit selon des procédures toutes identiques et selon un calendrier fixé de manière uniforme pour l'ensemble des universités. L'objectif de tout cela est de pouvoir

identifier extrêmement rapidement les étudiants qui seraient sans orientation en M1 et de pouvoir leur proposer une solution rapidement et pour ceux qui ont une affectation pour avoir une réponse définitive avant les congés d'été.

Ce dossier a été mené tambour battant, car nous avons eu échos de la mise en place de cette plateforme à l'automne. Nous avons décidé de rassembler des directeurs de composantes, l'ensemble des RAC et des responsables de scolarité qui traitent des dossiers Master à la mi-novembre pour leur présenter le contexte de cette mise en place et leur présenter les documents que nous souhaitons voir alimenter de manière à anticiper la saisie sur cette plateforme.

Cette réunion a permis de remonter aussi un certain nombre de difficultés que nous avons remontées au ministère pour obtenir différentes réponses. Les directeurs de composantes nous ont remonté des informations notamment sur les fiches de formation sur les attendus sur les capacités d'accueil et c'est cela que nous allons vous remonter aujourd'hui.

La situation actuelle concernant cette plateforme est que nous attendions initialement une plateforme qui traite de l'information et du recrutement. Il s'avère que nous allons avoir quasiment deux outils puisque nous avons un portail d'information TMN, que la DEV est en train de le renseigner actuellement, avec les attendus, les capacités d'accueil global et affiché ainsi que les modalités de recrutement. Dans un deuxième temps, nous aurons une plateforme de recrutement. Nous n'en connaissons pas encore les contours. Ça reste flou de ce côté-là.

Sur cette plateforme de recrutement, nous aurons la possibilité de procéder à quelques ajustements puisque nous serons obligés de séparer sur cette plateforme de recrutement les formations qui ne sont qu'en apprentissage des formations qui sont en formation initiale de manière à pouvoir recruter de manière différenciée les candidats.

Sur l'offre, il faudra que nous défalquions tout ce qui est formation continue qui ne sera pas présente sur cette plateforme ainsi que les étudiants internationaux. Ces ajustements seront procédés dès l'ouverture de cette plateforme. Le calendrier reste encore un peu flou. Nous espérons que le ministère nous précisera tout cela pendant les congés.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui au vote est de voter les capacités d'accueil en distinguant bien ces capacités globales des capacités affichées sur lesquelles nous allons défalquer les redoublants, les étudiants internationaux hors Europe, et les étudiants en formation continue, les attendus pour chaque formation qui ont été harmonisés selon les critères qui nous ont été imposés c'est-à-dire de commencer par des verbes à l'infinitif, ne pas mentionner de licence comme ça a pu être proposé par certaines composantes. Nous vous demandons aussi de voter sur le principe de composition des Commissions d'admission pour lesquelles nous souhaitons voir former autour des trois enseignants qui sont le responsable de formation ou assimilés. Je propose de ne pas projeter l'ensemble des 12 gros tableaux qui vous ont été déposés sur le SharePoint, pour essayer de gagner du temps, je pense que vous avez eu l'occasion de regarder tout cela avec attention.

M. BERNARDINO – Tous ces éléments sont passés en vote en CFVU.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Oui tout à fait, cela a fait l'objet d'un vote en CFVU lundi dernier à l'unanimité.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour la présentation. Une question un peu connexe : pour la FC, est-ce que nous savons comment ça va évoluer ?

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Nous avons du mal à avoir les informations pour cette année alors pour l'année prochaine, c'est encore plus flou. Néanmoins nous traiterons les dossiers FC via la plateforme candidat, nous sommes d'ailleurs en train de programmer une réunion pour la rentrée.

M. BERNARDINO – Cela ne supprime pas l'ancien outil eCandidat, puisqu'il y a des recrutements en Master II qui se font via cette plateforme-là. Il y a des recrutements aussi en L2 et en L3 et les recrutements des formations continues qui doivent se faire hors cette plateforme.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Pour les candidats internationaux hors Europe, une grosse partie continuera à passer par Etudes de France.

M. PELLET – Je voudrais répercuter des protestations que les collègues ont émises. Tous les responsables de Master étaient scandalisés. Il y a eu beaucoup d'échanges au sein des départements sur les délais imposés. Généralement, ils ont reçu la demande le vendredi pour que ce soit terminé le mercredi, ce qui voulait dire y travailler la totalité du week-end. Quand nous rapportons cette exigence, ce travail qui est évidemment fait, si nous comparons cela avec le flou dont vous venez de nous parler sur les projets ministériels sur l'existence ou non d'une deuxième plateforme, sur le rapport entre les deux, etc., je trouve cela totalement scandaleux et nous pouvons remarquer que la communauté universitaire est d'une grande docilité d'accepter ces méthodes. C'est une méthode scandaleuse. Nous voyons bien que le but est qu'il n'y ait aucune délibération collective sur l'intérêt de la question. Comme nous allons voter sur les capacités d'accueil qui font partie des exigences, je voudrais signaler que ce modèle est une transposition au niveau Master de la plateforme Parcoursup et que cela aura principalement deux conséquences sur lesquelles nous ne pouvons pas ne pas protester, il me semble. C'est quasiment l'inutilité du dernier semestre de licence compte tenu des délais qui vont être imposés pour remplir la plateforme Trouvermonmaster.com, les étudiants en licence vont être comme les lycéens actuellement, leur sort sera joué non pas sur 6 semestres, mais sur 5. L'autre aspect essentiel, est que le problème de Parcoursup nous le connaissons...

M. DUBOIS-RANDE – Les capacités d'accueil sont évoquées chaque année. C'est une

obligation. Sur la méthode, nous sommes d'accord. Mais quelle est la question ?

M. PELLET – L'autre aspect est que Trouvermonmaster reprend de Parcoursup, le principe du non-classement des vœux.

M. DUBOIS-RANDE – Nous ne sommes pas sur un débat de CFVU. Tu te trompes de conseil.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Nous avons fait toute une CFVU là-dessus, ça a été présenté en amont et nous avons eu une discussion avec l'ensemble des collègues.

M. DUBOIS-RANDE – Nous n'allons pas refaire le débat de la CFVU. Quelle est la question ?

M. PELLET – Est-ce qu'on peut accepter que des étudiants ne choisissent pas au niveau Master.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Ils choisissent. Mais ils n'ordonnent pas leurs choix. Néanmoins après il y a un appareillement qui se fait.

M. BERNARDINO – Je tiens juste à rappeler qu'ils n'ordonnent pas leurs choix actuellement.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Il y a un appareillement qui se fait entre le candidat et le Master et ensuite c'est le candidat lui-même qui décide d'accepter ou pas le Master. Tant qu'il n'a pas accepté définitivement un vœu, sa place est bloquée, fixée, en attendant. Il peut y avoir un appareillement positif entre les deux et à la fin c'est lui qui tranche.

M. PELLET – C'est un choix par défaut.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – La différence entre Parcoursup licence et Master, c'est qu'en Master, il y a un projet d'étudiant qui va être évalué par le Master comme

il l'est aujourd'hui. Alors que cela n'existe pas pour les parcours licence. Un étudiant choisit un Master par rapport à son projet professionnel.

M. BERNARDINO – D'accord ou pas, cela a été voté en CFVU. À la fin de ce débat, il y a eu un consensus. In fine, c'est bien le choix de l'étudiant de candidater sur des masters. Il y a la problématique de l'alternance ou pas. Il est normal qu'il ait des vœux multiples, et que nous lui conservions une place si jamais il ne pouvait pas suivre l'alternance. L'ordonnancement dans les filières sélectives est quelque chose qui a été remis en cause par les étudiants, qui a candidaté par Parcoursup, et qui a donné plus de choix pour réfléchir jusqu'au dernier moment. C'est une demande des étudiants que nous soyons contents ou pas. Il aurait été étonnant que le ministère fasse l'inverse et revienne en arrière.

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY – Là où je partage votre avis est que nous avons dû mener ce dossier parcours battant et ça me permet de remercier tous les directeurs de composantes, les RAC et les responsables administratifs en charge de ces dossiers là ainsi que toutes les équipes pédagogiques qui ont eu la gentillesse d'effectivement bien vouloir remplir les documents en temps et en heure.

M. BERNARDINO – Je vous propose que nous passions au vote sur les capacités d'accueil et attendus. Pas de changement sur les procurations. Qui vote pour ? Contre ?

Procuration contre ? Abstention ? 1 abstention. Merci pour le vote.

Les données obligatoires des masters sur le portail « trouvermonmaster.gouv.fr » : capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, attendus sont approuvés.

4.3.2. Approbation des modalités de composition des commissions de recrutement

M. BERNARDINO – Deuxième vote : l'approbation des modalités de composition de Comités de recrutement faite par Alexandra, trois enseignants, dont le responsable

du Master ou assimilé. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ?
Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ?

Merci pour le vote.

Les modalités de composition des Commissions de recrutement sont approuvées.

4.4 Avis sur les objectifs pluriannuels d'admission en 1^{er} et 2^e cycle des études de Médecine 2023–2027 et sur les capacités d'accueil prévisionnelles en 2^e et 3^e année de Médecine pour les années universitaires 2022–2023 et 2023–2024

M. WOLKENSTEIN – Merci de m'inviter à prendre la parole sur les objectifs pluriannuels de formation qui ont déjà été votés au Conseil de gestion de la Faculté et également au CVU et qui aujourd'hui sont présentés à votre sagacité. C'est un point légèrement complexe puisque les organisations de formation de médecins en France sont dirigées par deux types de réglementation : une réglementation de l'ONDPS, Observatoire national des professions de santé qui fixe une cible à 5 ans de formation et cette cible ne peut pas être dépassée. Elle est régionale et est dirigée par les agences régionales de santé. Le deuxième élément est que nous avons à voter l'entrée dans les études médicales et contrairement à ce qui a été dit sur les médias de manière récurrente, arrêt du numerus clausus n'a pas conduit à une ouverture complète de la formation. C'est un débat sur lequel les familles et les étudiants ne sont pas calés puisque nous ne pouvons pas former autant de médecins que les capacités d'accueil peuvent le faire puisque c'est contingenté par cet organisme qui s'appelle l'ONDPS avec ce qui avait été visé à l'époque d'Agnès Buzyn, c'est-à-dire une augmentation de 20 % des médecins en comptant le remplacement de ceux qui partent à la retraite. Simplement un détail, pour le 94 et le 77, 50 % d'entre nous partiront à la retraite dans les 5 ans qui viennent, c'est-à-dire un peu de choses qui nous attendent en termes de continuité des soins.

Pour vous donner ce que l'arrêté publié le 13 septembre 2021 prévoit : nous sommes censés former 1 150 étudiants sur 5 ans soit environ 218 étudiants en médecine chaque année avec une marge qui est de plus ou moins 5 %. La réalité de l'UPEC est supérieure, car nous avons une centaine d'étudiants en santé qui ont été formés ou sont dans les tuyaux pour la formation.

Compte tenu des augmentations des effectifs qui sont liés à la fois à la mise en place de la règle de la PACES adaptée. Nous avons souhaité qu'il n'y ait pas de redoublement de façon à absorber la réforme des études de santé et nous avons mis en parallèle en place la Licence accès santé disciplinaire à notre demande et à celle du ministère. En prenant en compte les étudiants des DOM-TOM qui arrivent dans notre faculté aux environs de 10 par an, nous avons dépassé les objectifs.

Le sujet aujourd'hui est que le ministère nous demande une projection que nous appelons les objectifs pluriannuels, et qui sont des prévisions qui ne sont probablement pas respectées, car ceci sera conduit en fonction de la politique de santé du Gouvernement et il est peu probable que ces objectifs de réduction ou de stabilité soient respectés. Donc nous sommes dans une configuration où ce que nous devrions faire en masse haute est cette courbe que vous voyez fixée entre 2023 et 2027. 2027 est un objectif que je n'ose même pas vous présenter de manière claire puisque 2027, personne ne sait ce que sera la santé en France. Nous aurons un objectif total qui est au-dessus de ce que nous propose l'ONDPS, nous serons à 1 326 étudiants formés pour une fourchette haute proposée à 1 210 étudiants. Je ne pense pas que la police sera là pour nous arrêter si nous sommes en dessous des 10 %.

Ceci nous conduit au tableau suivant qui a été transmis à l'Agence régionale de santé qui constitue la gendarmerie qui a vérifié que les objectifs sont respectés ou pas. Pour lire ce tableau, vous avez l'accès en premier cycle. Nous allons réduire un peu la

voilure en 2023–2024, pour atteindre les 230 étudiants en entrée en médecine, pour rejoindre la fourchette qui nous avait été imposée. Je vous rappelle que nous avons considérablement augmenté les effectifs de réception en deuxième année de médecine puisque nous étions à 175 dans le passé et nous sommes à une centaine de plus que ce qui était fait il y a 5 ans.

Il y a un décalage. Les 280 que vous retrouvez en deuxième année vous allez les retrouver en 2022–2023 l'année suivante. Voilà ce qu'on peut proposer en termes de répartition d'étudiants pour 2022–2023 et 2023–2024. Ce n'est pas un engagement, chaque année sera votée dans les différents conseils, le numerus apertus de formation au cours des études médicales.

Un dernier point de synthèse, ceci est un numérateur, il y a derrière un dénominateur. Nous avons eu l'année dernière environ 10 000 candidats si nous comptons les accès santé et licence science pour la santé pour accéder à la formation en santé à l'UPEC et nous avons l'année dernière 1 400 places, c'est-à-dire que nous ne pouvons accepter que 1/8 des étudiants qui se présentent et parmi ces 1/8, un peu plus de 250 auront accès en deuxième année de santé. Ce sont des parcours qui demeurent malgré le numerus apertus des parcours sélectifs. C'est un message que j'ai fait passer aux proviseurs des lycées et c'est un message qu'il faut faire passer dans les familles et pour les étudiants. Malgré cette disparition du numerus clausus, le parcours est sélectif.

M. BERNARDINO – Avez-vous des questions ? Il s'agit bien d'une projection prévisionnelle, ce n'est pas un axe volontaire sur les différentes années. C'est une projection demandée par l'ARS.

M. WOLKENSTEIN – Par l'ARS et le ministère. L'ARS ne fait que contrôler que nous sommes dans les clous.

M. PELLET – Merci, Pierre, pour ces informations. Le constat que tu fais sur la réception dans les familles n'est pas étonnant. J'avais eu l'occasion de dire que le passage du numerus clausus au numerus apertus était surtout un artifice rhétorique à partir du moment où on fixe des limites. Donc cela a été reçu dans les familles comme « open bar », ce n'est pas très étonnant, c'est un effet du mot lui-même.

J'ai une question pour comprendre. Dans le tableau, à partir de 2023, le passage en deuxième cycle augmente alors que sur 2021-2022 et sur 2022-2023, il diminue entre la troisième année et la quatrième année. Comment cela s'explique-t-il et que deviennent les étudiants qui ne seront pas en quatrième année après la troisième ?

M. WOLKENSTEIN – D'abord, il y a des gens qui changent de faculté, et il y a des gens qui abandonnent. La formation est longue.

M. PELLET – Cela veut dire que le chiffre pour 21-22 et 22-23 est quasiment certain alors qu'après 23 c'est une appréciation ? Pourquoi y a-t-il une baisse alors qu'après il y a une hausse ?

M. WOLKENSTEIN – Nous ne savons pas. La prévision je suis incapable de la donner. Ce qui m'est demandé est une prévision. J'ai essayé aujourd'hui de me déguiser en Madame Irma. C'est pour cela que la caricature de l'exercice souhaité par l'ARS et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est un engagement nul. C'est une prévision. Pourquoi nous demande-t-on cela ? Il y a nécessité de former des médecins, l'objectif est de 20 % supplémentaire en France et en parallèle il y a une diminution avec les départs à la retraite. Je suis assez tranquille sur les seuils demandés, car forcément nous aurons plus d'étudiants à prendre que ce que nous déclarons. Cette déclaration de diminution sera prise en charge par les pouvoirs publics pour augmenter ce que nous avons le droit de faire.

M. BERNARDINO – Je vous propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci.

L'avis sur les objectifs pluriannuels d'admission en 1er et 2e cycle des études de Médecine 2023-2027 et sur les capacités d'accueil prévisionnelles en 2e et 3e année de Médecine pour les années universitaires 2022-2023 et 2023-2024 est approuvé.

5. CONTRATS ET CONVENTION

5.1 Information sur les contrats et les conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. DEHAN – Il y a certainement deux lignes sur le tableau qui vous est présenté tout simplement, car le collègue des affaires juridiques qui est absent depuis quelques semaines pour des raisons de santé ne fait figurer sur le tableau que deux conventions qui n'appellent à mon sens guère d'observations. Si ce n'est souligner que nous allons commencer une coopération scientifique avec *[inaudible 9 : 34]*. Cela me semble intéressant.

M. BERNARDINO – S'il n'y a pas de question, nous pouvons vous libérer et vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année. Bon repos.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 13 heures.